

- SCHÉMA TERRITORIAL ÉOLIEN DU CAMBRESIS (EXTRAIT)

Entités paysagères	Caractéristiques paysagères	Facteurs limitants l'implantation d'éoliennes	Facteurs favorisant l'implantation d'éoliennes	Hiérarchisation et stratégie
7 - Le plateau à Riots				
Villers-en-Cauchies, Saint Aubert, Rieux-en-Cambrésis, Naves, Avesnes-Les-Aubert, Saint-Waast-en-Cambrésis, Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, Carnières, Cagnoncles, Caurioir, Niergnies, Seranvillers-Forenville, Rumilly-en-Cambrésis, Wambaix, Cattenières, Fontaine-au-Pire, Caudry, Estoumel, Bousnières-en-Cambrésis, Beviliers, Bethencourt, Quiévy, Viesly, Awoingt, Baumont-en-Cambrésis, Beauvois-en-Cambrésis, Inchy	Vaste plaine agricole animée de structures végétales, routières ou encore villageoise: le cœur du Cambrais.	Ouverture importante, secteur relativement monotone. Présence d'un couloir de migration d'avifaune.	Vaste plaine à l'échelle de l'éolien.	Idem plateau sec
8 - Le plateau Boisé				
Fontaine-Notre-Dame, Anneux, Flesquières, Ribecourt-la-Tour, Villers-Plouich, Gouzeaucourt, Gonnelieu, Villers-Guislain, Lesdain, Villers-Outreaux, Crèvecoeur/Escaut Sud, Esnes, Walincourt-Selvigny, Malincourt, Deheries, Elincourt, Haucourt-en-Cambrésis, Montigny-en-Cambrésis, Ligny-en-Cambrésis, Caullery, Clary, Maretz, Bertry, Troisville, Reumont, Honnechy, Mauroy, Busigny	Vaste plaine agricole marquée par les boisements qui lui confèrent une certaine dynamique et rétrécissent la profondeur de champ.	Ouverture moins importante des trois plateaux, secteur animé de boisements.	Plaine à l'échelle de l'éolien on y retrouve une certaine structure du paysage qui peut être utilisée pour l'implantation d'éolienne.	Les boisements pourront servir de lignes de forces et participer à la logique d'implantation, le pied des éoliennes pourrait être traité pour favoriser leur intégration
Vallée de la Selle				
9 - Séquence Amont				
Solesmes, Briastre, Neuville, Montay, Le Cateau-Cambrésis, Saint Benin, Saint Souplet	Signal de l'entrée de l'Avesnois, la vocation des espaces tend à changer vers la pâture, et on y retrouve les premières traces de bocage.	Paysage possédant du relief, présence d'une ZNIEFF et d'un couloir de migration d'avifaune.	Paysage plus morcelé et donc plus sensible à l'échelle de l'éolien mais l'ouverture relativement réduite du paysage donnerait moins d'influence aux éoliennes.	Privilégier un développement linéaire s'appuyant sur les lignes de forces pour éviter les effets d'enfilades "trop tassées" et privilégier les linéaires simples (simple rangée).
10 - Séquence Aval				
Saulzoir, Montrécourt, Haussy, Saint-Python	Paysage de plaine structuré par les voies de communication	Paysage ouvert marqué par les villages ou d'autres installations au service de l'homme, château d'eau, présence d'un couloir de migration avifaune.	Paysage à l'échelle de l'éolien mais sa perception risque d'être importante.	Implantation comparable au plateau.
11 - Plateau Quercitain				
Sommaing, Vendegies/Ecaillon, Bermerain, Saint-Martin/Ecaillon, Capelle, Escarmain, Vertain, Romeries, Beaurain	Paysage d'alternance entre vallées bocagères, densément peuplées, et les plateaux céréaliers vastes et inhabités.	Déjà le bocage laisse transparaître quelques traces qui compliquent la lisibilité du paysage et qui par exemple peut faire apparaître plusieurs lignes de forces.	Paysage de transition qui développe différentes profondeurs de champs.	Privilégier les implantations en faible quantité cantonnées dans le même type de paysage.
12 - Thiérache				
Pommereuil, Ors, Bazuel, Catillon/Sambre, La Groise, Mazinghien, Rejet De Beaulieu	Moutonnement du relief, paysage à plus petite échelle.	Paysage qui paraît déstructuré, secteur où la logique d'implantation sera moins perceptible. Présence de ZNIEFF	Seule la Sambre dessine une ligne de force à l'échelle de l'éolien.	La thiérache dispose de paysage plus intimiste que les grands plateaux ouverts, elle ne peut donc pas accueillir les mêmes machines: éviter les éoliennes géantes (120m à 140 m), l'implantation devrait être très localisée, en faible quantité avec une stratégie très lisible.

Légende du code couleur:

Hiérarchisation de la sensibilité des paysages

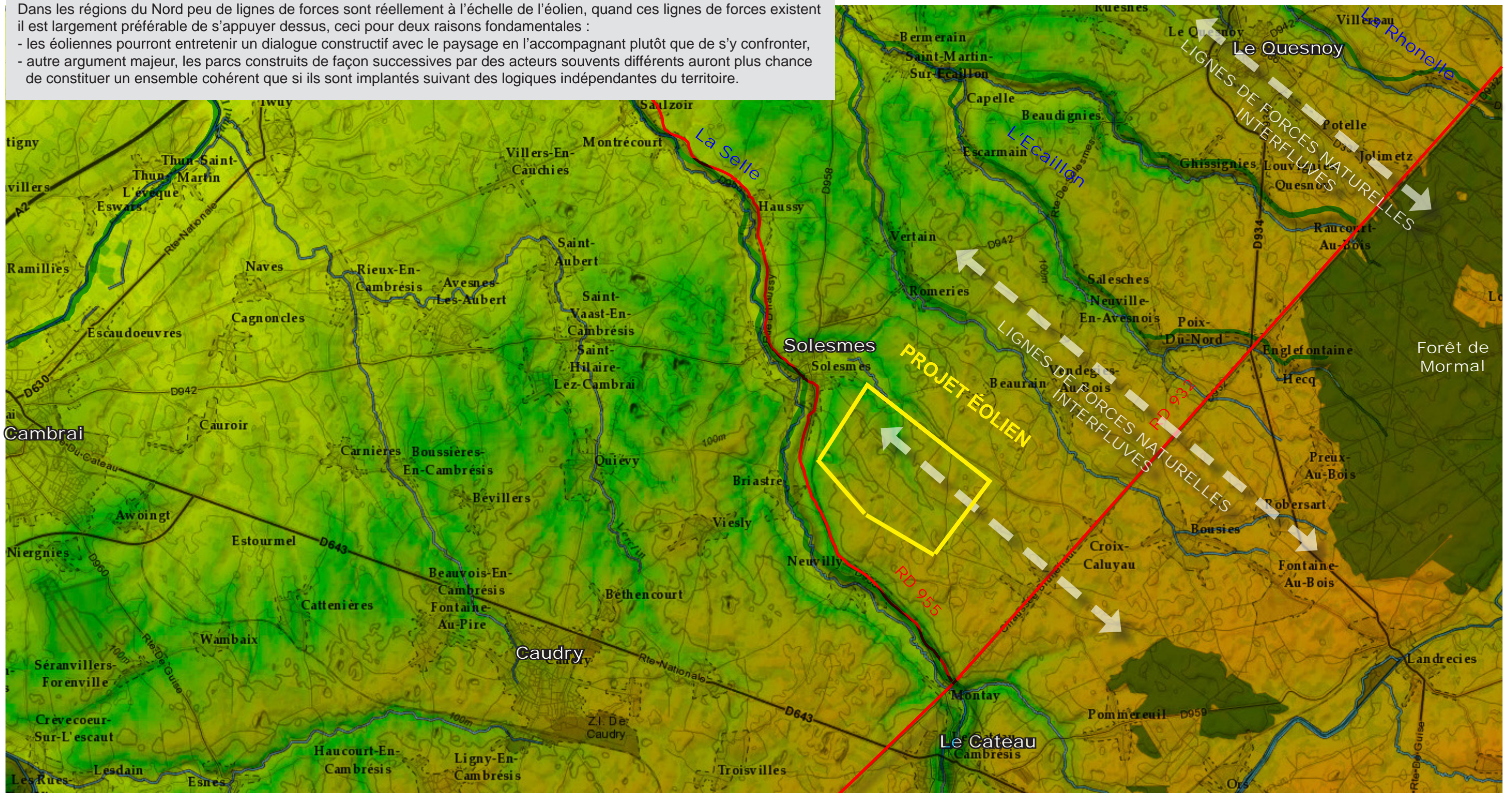
	Sensibilité majeure
	Forte Sensibilité
	Sensible
	Faible sensibilité
	Sensibilité mineure

- CONTEXTE PAYSAGER : REPÉRAGE DES LIGNES DE FORCES À L'ÉCHELLE DE L'ÉOLIEN.

ORGANISER LES PARCS PAR RAPPORT AUX LIGNES DE FORCES LES PLUS PERTINENTES

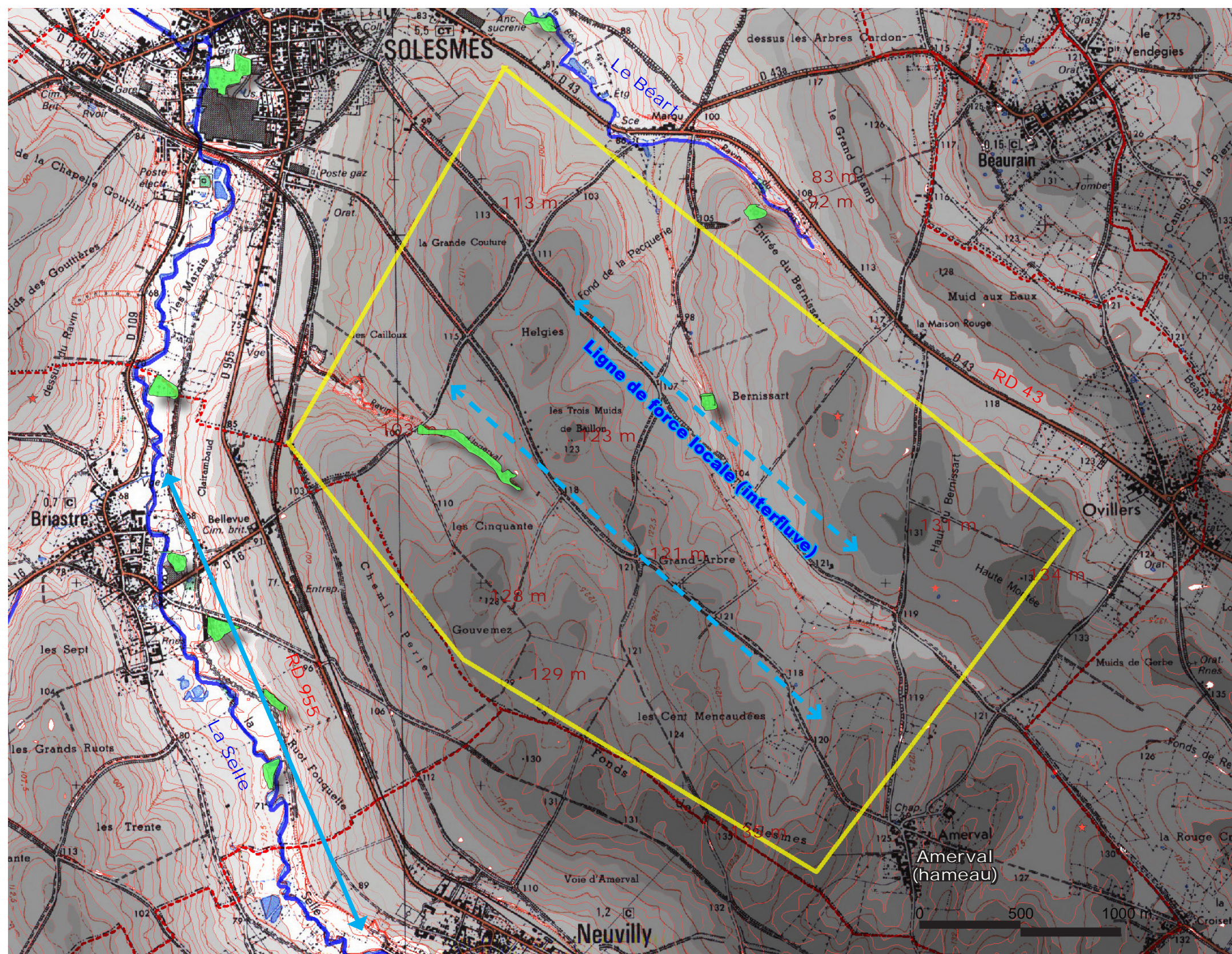
Dans les régions du Nord peu de lignes de forces sont réellement à l'échelle de l'éolien, quand ces lignes de forces existent il est largement préférable de s'appuyer dessus, ceci pour deux raisons fondamentales :

- les éoliennes pourront entretenir un dialogue constructif avec le paysage en l'accompagnant plutôt que de s'y confronter,
- autre argument majeur, les parcs construits de façon successives par des acteurs souvent différents auront plus chance de constituer un ensemble cohérent que si ils sont implantés suivant des logiques indépendantes du territoire.



- TOPOGRAPHIE DES LIEUX

Secteur d'implantation



- CARACTÉRISTIQUES DU SITE -

Le site s'inscrit dans un paysage à deux échelles :

- L'échelle des **grands plateaux**, où le regard ne s'accroche pas, ponctué par des boisements épars.
- L'échelle intimiste des **vallées** habitées qui découpent ces grands plateaux (ex: la Selle).

Les vallées sont orientées suivant un axe NO/SE. Aussi cet **axe de structuration** sera t'il un élément important à prendre en compte dans le projet d'implantation.

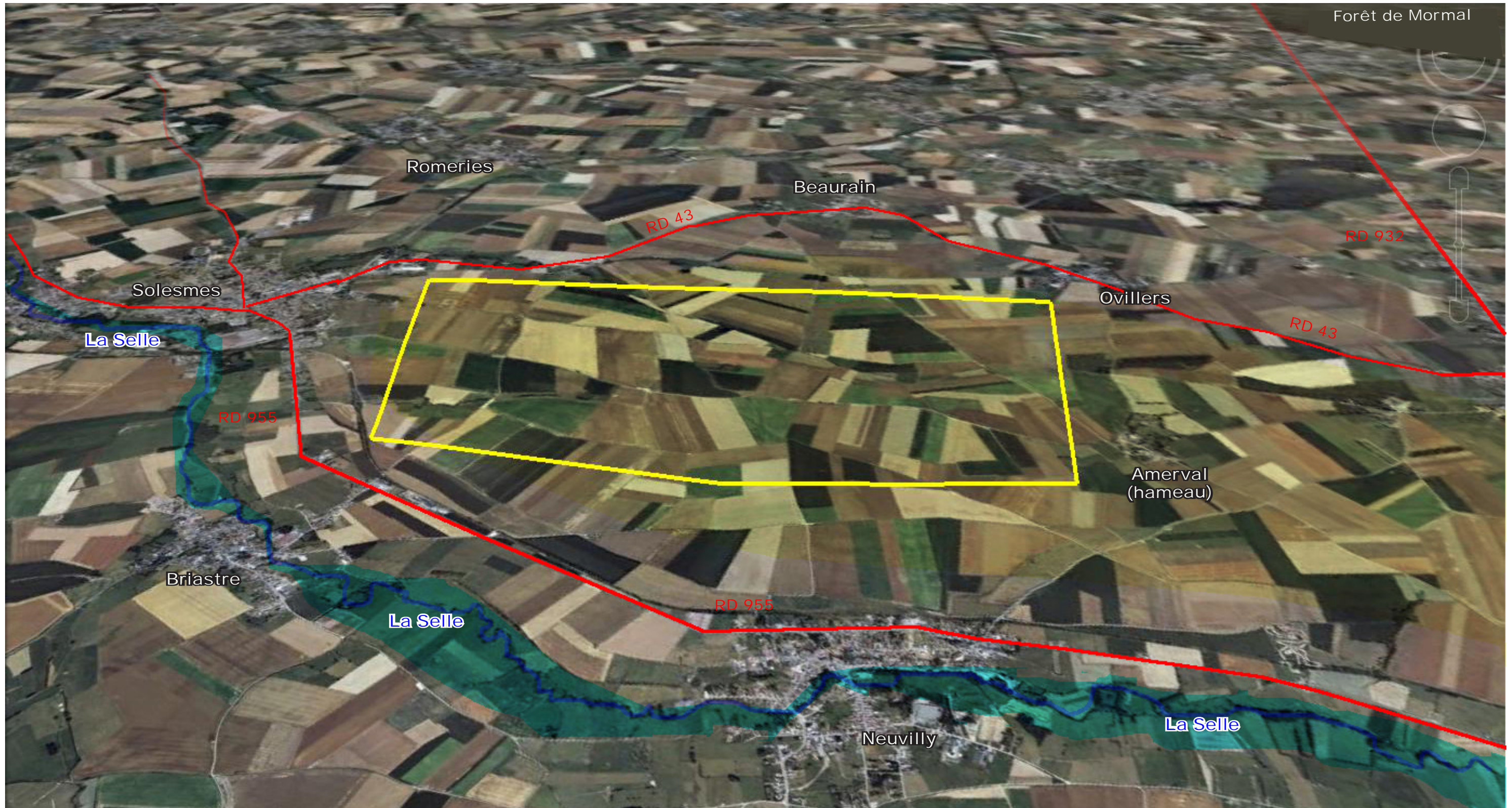
Le projet éolien est localisé dans un secteur où les villages sont relativement espacés. A proximité du site on trouve un gros hameau qui sera de fait au premier plan d'autant plus qu'il est localisé sur le même plateau. Les autres villages situés dans les vallées présenteront moins de vues vers les parcs.

La dénivellée des vallées de 50 à 60 m est peu marquée au regard de la hauteur des éoliennes. Cela nécessitera un recul des éoliennes par rapport à la vallée pour éviter un effet d'écrasement du relief.

L'altitude moyenne du site d'implantation est de 110-120 mètres avec un point haut à 134 mètres.

Les boisements rivulaires accompagnant habituellement les cours d'eau sont peu présents.

Les perspectives sur le projet éolien les plus intéressantes devraient, au vu de la topographie, être situées sur les axes routiers dans cette direction : RD 932, RD 955, RD 43, ...

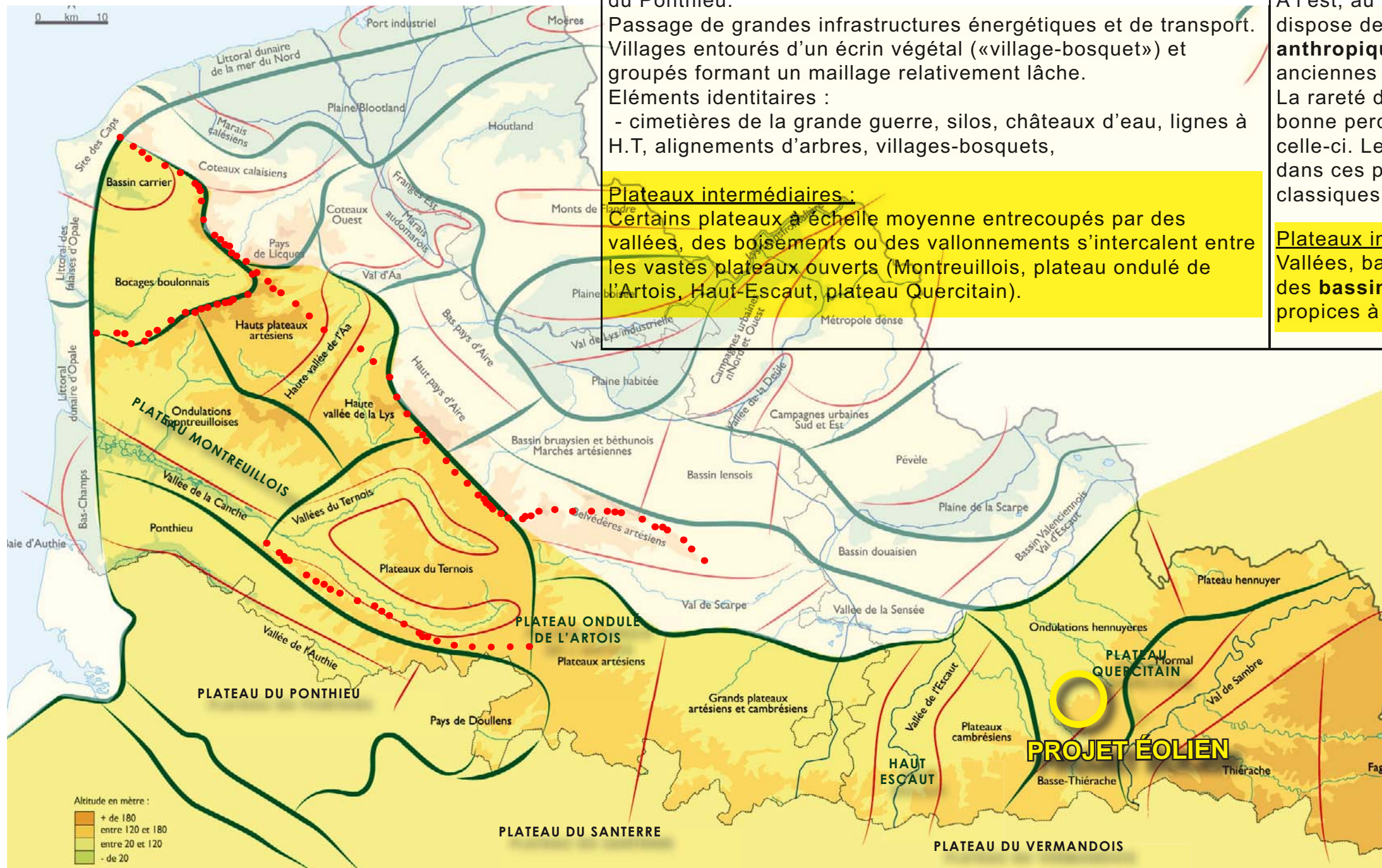


ENVIRONNEMENT PAYSAGER ET PATRIMONIAL

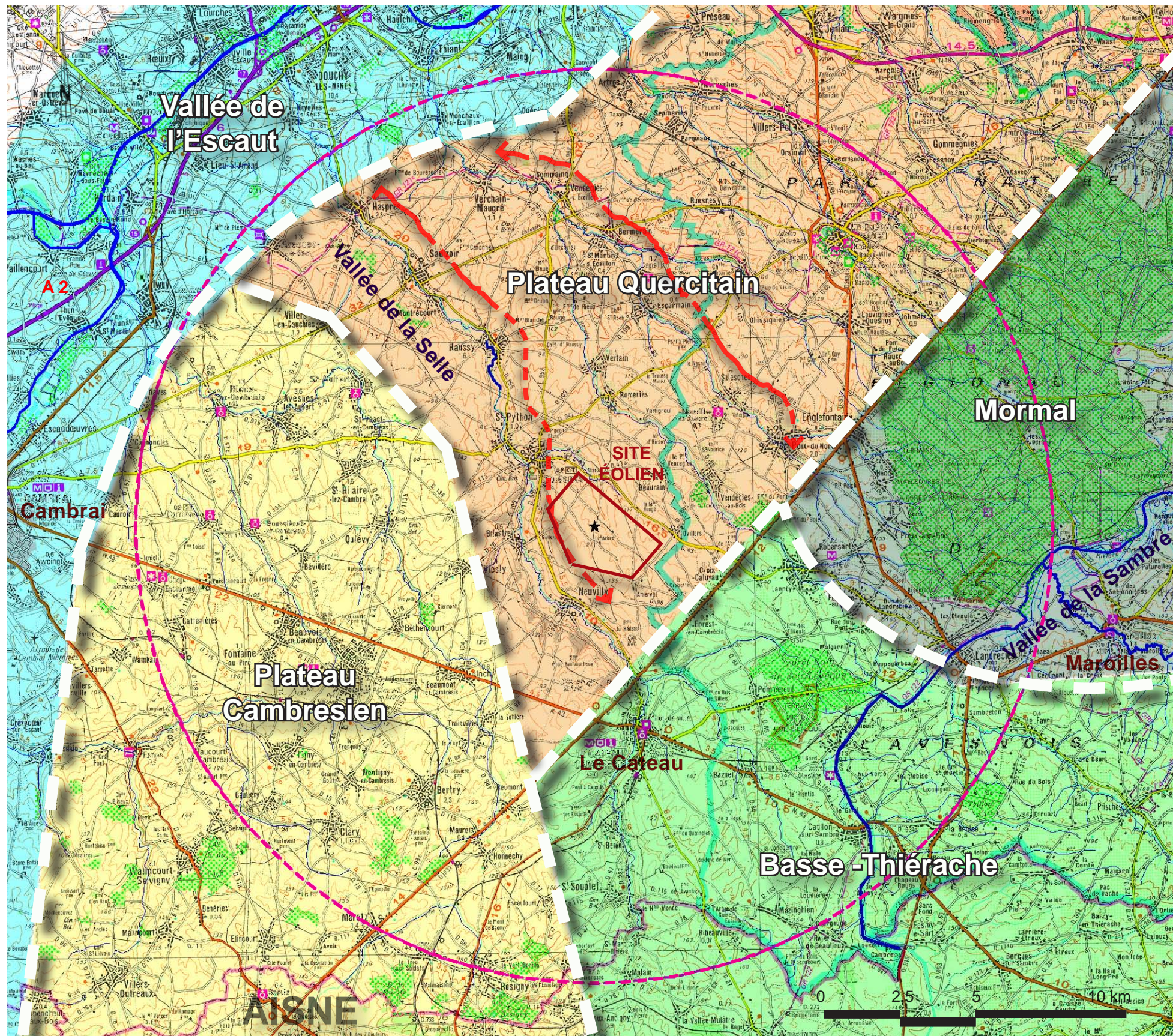


- Paysages du Haut-Pays -

Echelle du paysage	Lignes de forces
<p><u>Grands plateaux :</u> A l'ouest le Haut-Artois présente de grands plateaux entrecoupés de vallées profondes et de séquences boisées; A l'est de vastes plateaux agricoles ouverts et relativement plats en relation avec les plateaux du Vermandois du Santerre et du Ponthieu. Passage de grandes infrastructures énergétiques et de transport. Villages entourés d'un écrin végétal («village-bosquet») et groupés formant un maillage relativement lâche. Eléments identitaires : - cimetières de la grande guerre, silos, châteaux d'eau, lignes à H.T, alignements d'arbres, villages-bosquets,</p> <p><u>Plateaux intermédiaires :</u> Certains plateaux à échelle moyenne entrecoupés par des vallées, des boisements ou des vallonnements s'intercalent entre les vastes plateaux ouverts (Montreuillois, plateau ondulé de l'Artois, Haut-Escaut, plateau Quercitain).</p>	<p><u>Grands plateaux :</u> Ce paysage de plateaux présente des lignes de force naturelles à l'ouest du territoire (Haut-Artois); les vallées de la Lys et de l'Aa, la cuesta de l'Artois avec des dénivelés de 130-140 m est à ce titre une ligne de force exemplaire. A l'est, au niveau des plateaux openfield, ce paysage dispose de nombreuses structures paysagères d'origine anthropique à l'échelle du territoire (canal du nord, anciennes voies romaines, autoroutes,...). La rareté des éléments verticaux ne permet pas d'avoir une bonne perception de l'échelle ou atténuée la perception de celle-ci. Les projets éoliens seront donc visibles de très loin dans ces paysages ouverts dénués d'éléments verticaux classiques.</p> <p><u>Plateaux intermédiaires :</u> Vallées, bandes boisées ou vallonnements déterminent des bassins visuels de dimension limitée qui sont plus propices à de l'éolien ponctuel qu'à de la densification.</p>



Source : schéma régional des énergies renouvelables - volet éolien - agence Bocage / Burgeap 2010



Source : Bocage

CARTE DES ENTITÉS PAYSAGÈRES.

On peut distinguer plusieurs ensembles paysagers autour du site :

- 1/ LE PLATEAU QUERCITAIN :**
 Le plateau Quercitain est entaillé par de nombreuses vallées qui structurent son occupation des sols (Rhonelle, Ecaillon, Selle,...). Ce paysage vallonné alterne entre des grands plateaux ouverts ponctués de bosquets et maillé ponctuellement de haies, et des vallées verdoyantes occupées par de nombreux villages.
- 2/ LE PLATEAU CAMBRESIEN :**
 Le plateau Cambresien est le plus vaste et le plus dégagé des plateaux du périmètre d'étude (30 X 40 km), il se prolonge au sud par le plateau du Vermandois dans l'Aisne et le plateau d'Artois dans le Pas-de-Calais.
- 3/ BASSE-THIÉRACHE :**
 Cette entité est caractérisée par la présence plus marquée des haies et une ambiance bocagère, une urbanisation dispersée, des vallonnements et prairies.
- 4/ MORMAL :**
 Paysage du massif forestier de Mormal et ses lisières bocagères.
- 5/ VALLÉE DE L'ESCAUT :**
 Ce paysage est plus ou moins marqué par la présence de l'Escaut, dans les séquences rurales l'Escaut apparaît plutôt comme un espace de nature en rapport avec les villages qui le longent. Le développement végétal dense qui accompagne l'Escaut limite fortement les vues.



Lignes de forces naturelles
à l'échelle du grand paysage



DES VALLÉES PLUS OU MOINS MARQUÉES ENTAILLENT LE GRAND PLATEAU

Vallée de la Selle

*Site du Cateau-Cambresis
(Eglise St Martin)*

C'est à proximité du Cateau Cambrésis que la vallée de la Selle est la plus marquée. Elle incise plus fortement les plateaux et se voit affublée d'une ponctuation de petits bosquets et d'un bocage résiduel.



DES PLATEAUX AGRICOLES PLUS OU MOINS VASTES OCCUPENT LES INTERFLUVES

Le vallonnement caractéristique des plateaux hennuyers s'exprime plus facilement sur sol nu.

- Perception in situ -



Le site se présente sous la forme d'un grand plateau agricole légèrement vallonné (mats de mesure en coeur de ZDE).



Vue vers l'est du projet éolien et le hameau d'Amerval (commune de Solesmes).



La route départementale 932 (ancienne voie romaine dite «chaussée Brunehaut») est un axe de perception privilégié notamment à l'approche du Cateau-Cambresis où la route prend un aspect de belvédère.



La multiplication des boisements est plus remarquable sur la frange Est, à proximité de la forêt de Mormal.
A 4-5 km du projet éolien la succession d'écrans boisés et de bosquets créent des cadrages et des masques visuels.

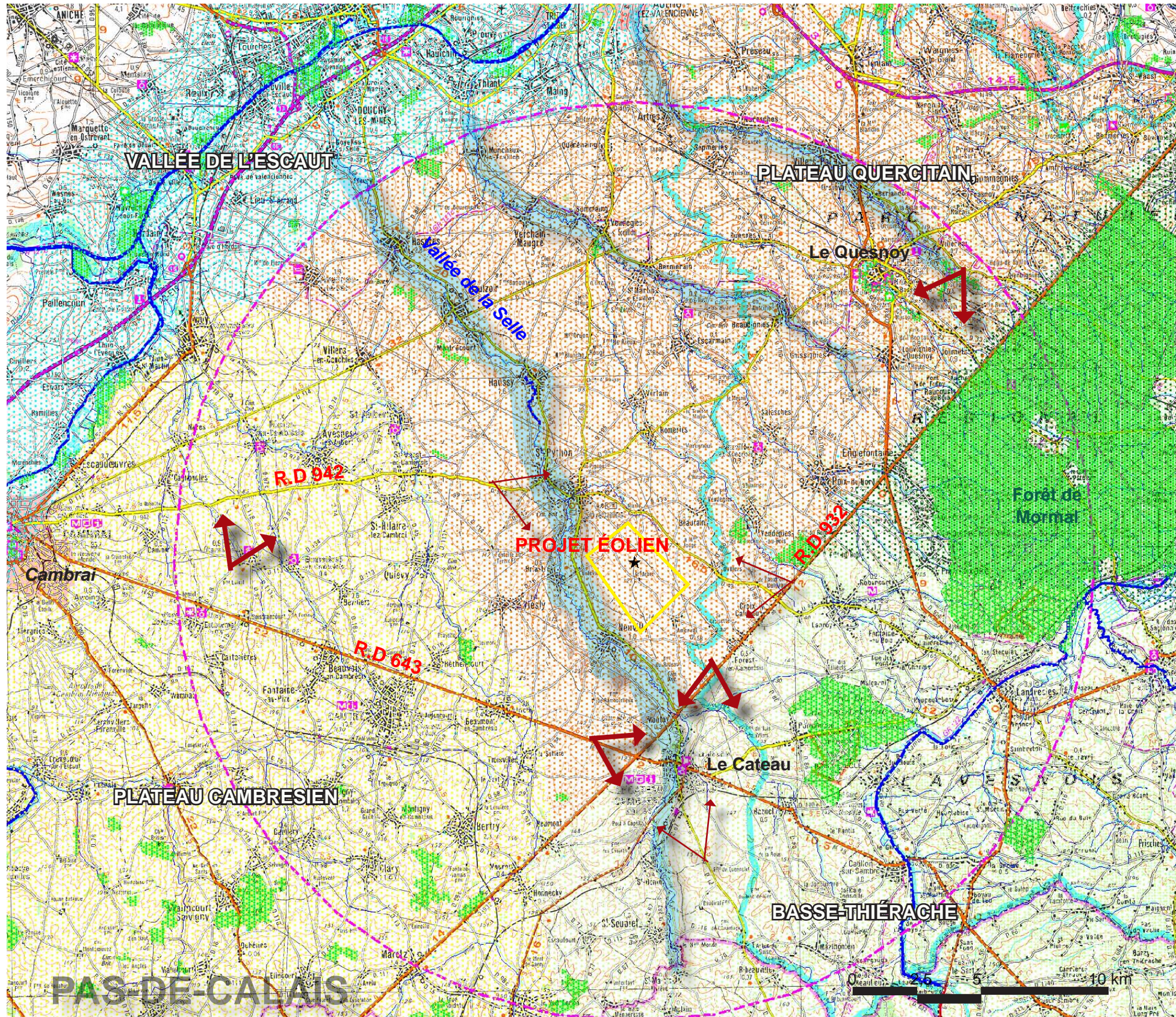


Les plateaux agricoles présentent très peu d'éléments verticaux.



Les horizons sont marquées par les quelques villages de plateau et la végétation qui les accompagnent.

C 12 - ENJEUX PAYSAGERS :



CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS

Entités paysagères :

- Plateau Quercitain :
- Plateau Cambresien :
- Basse-Thiérache :
- Plateau de Mormal :

Points de vues remarquables :

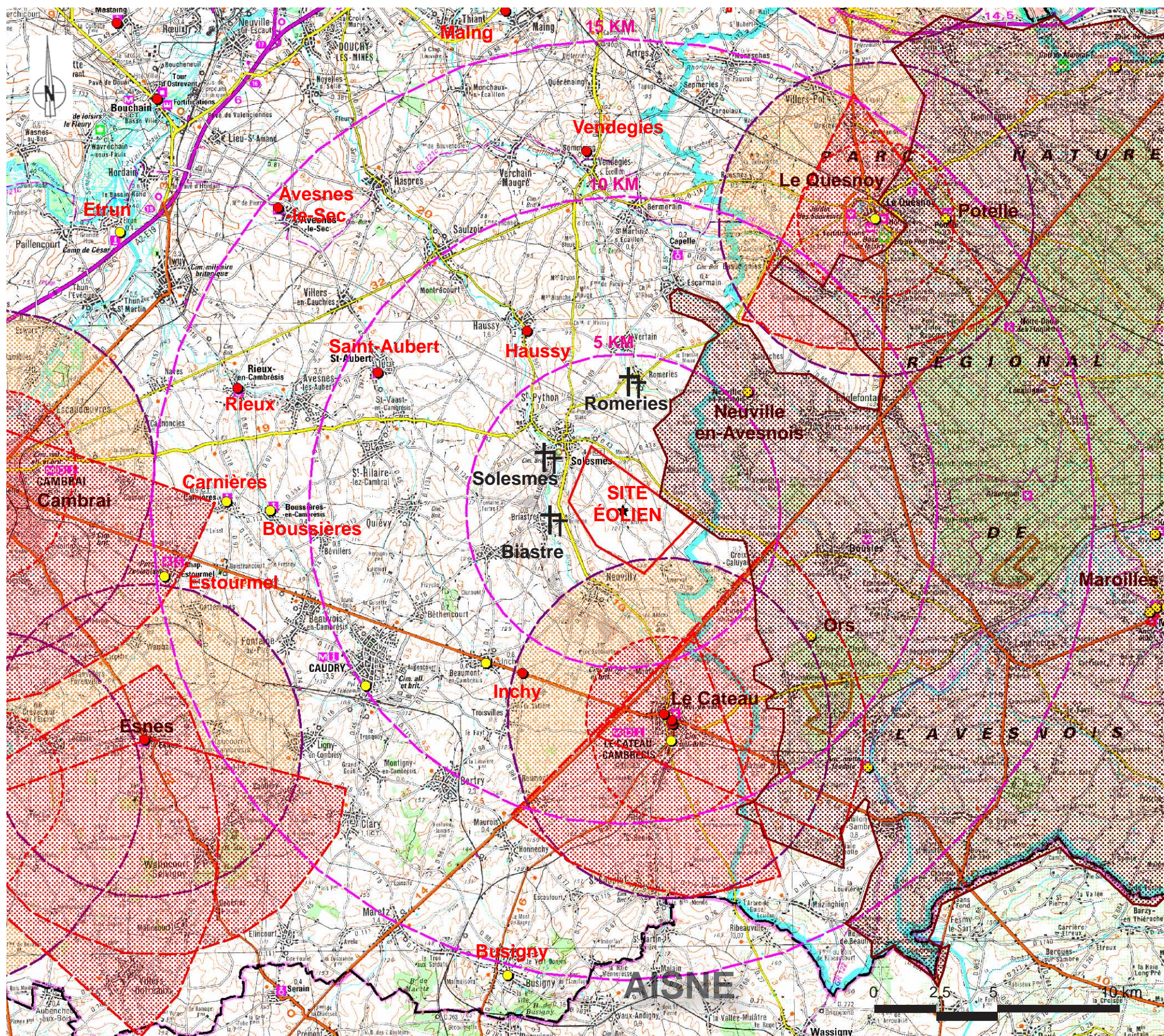
- belvédères remarquables :

- autres belvédères :



Sites classés et/ou inscrits : Au titre de la loi de 1930

Aucun site inscrit ou classé se trouve dans un rayon de 15 km.



CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Les différents monuments classés ● et inscrits ● recensés dans un rayon de 15 km sont : (du plus proche au plus éloigné)

Monuments très proches du projet éolien (0 à 5 km) :

Aucun élément de patrimoine architectural classé ou inscrit ne se trouve à moins de 5 km ce qui exclut la présence des covisibilités potentiellement les plus pénalisantes.

Monuments localisés à 5/10 km du projet éolien :

- 1 - Neuville-en-Avesnois,
- 2 - Le Cateau,
- 3 - Haussy,
- 4 - Inchy,
- 5 - Saint-Aubert,
- 6 - Caudry,
- 7 - Ors,
- 8 - Vendegies-sur-Ecaillon,
- 9 - Boussières,

Monuments localisés à 10/15 km du projet éolien :

- 10 - Carnières,
- 11 - Rieux,
- 12 - Le Quesnoy,
- 13 - Potelle,
- 14 - Avesnes-le-Sec,
- 15 - Estournel.

Monuments très éloignés : (à plus de 15 km)

Plusieurs sites remarquables bien qu'étant localisés à plus de 15km du projet éolien méritent une attention :

- 16 - Château d'Esnes.
- 17 - Site de Cambrai,

Ouvrages et cimetières militaires : (non protégés) †

- Biastre : cimetière Britannique,
- Romeries : cimetière Britannique,
- Solesmes : cimetière Britannique,

Commune	N°	Désignation	Eloignement au site (arrondi à 500 mètres)	Impact du projet éolien
Neuville en Avesnois	1	Eglise	5 km	L'église est située au sein de la vallée verdoyante du ruisseau Saint-Georges, le risque de covisibilité significative est très limité.
Le Cateau Cambrésis	2	Palais des Archevêques de Cambrai Brasserie Lefebvre - Scalabrino Ecole Matisse Eglise Saint Martin Hôtel de Ville	5 km en moyenne	Ces éléments de patrimoine bénéficient de l'écran bâti dense communal et de l'écran topographique de la vallée de la Selle. Le risque de covisibilité significative est limité.
Haussy	3	Motte féodale	5 km	Aucune perception lointaine n'est possible à partir de la motte féodale.
Inchy	4	Borne ancienne Temple protestant	5 km	La borne localisée en bordure de la RD643 peut présenter des covisibilités avec le parc éolien. Le temple situé au sein du village n'est pas exposé à des impacts visuels potentiels.
Saint Aubert	5	Eglise Saint Aubert	7 km	L'église située en cœur de village bénéficie du cadre bâti et topographique de la vallée de l'Erclin.
Caudry	6	Maison	8 km	Situé en cœur d'agglomération il n'offre pas de vue sur le site éolien.
Ors	7	Polissoir	8,5 km	Le polissoir situé au cœur de la forêt du Bois Lévêque ne peut présenter de vue vers le parc éolien.
Vendegies sur Ecaillon	8	Menhir "Le Gros Caillou"	9 km	Le Gros Caillou est également un site classé au titre de la loi de 1930. Un point de vue remarquable s'offre à l'observateur sur la vallée de la Selle et au-delà sur toutes les éoliennes autour de Solesmes et exige une vigilance.
Boussière en Cambrésis	9	Eglise Saint Médard	9,5 km	Les églises situées en cœur de village bénéficient de l'écran bâti des villages, en outre elles ne présentent pas de perspectives visuelles orientées vers le parc éolien. Aucune covisibilité significative n'est à craindre.
Carnières	10	Eglise Saint Germain	10,5 km	
Rieux-en-Cambresis	11	Eglise 16e siècle ; 17e siècle ; 18e siècle	11 km	
Le Quesnoy	12	Hôtel de ville - beffroi Fortifications	11 km	Aucune perception lointaine n'est possible à partir des remparts insérés dans un cadre végétal dense.
Potelle	13	Château et sa chapelle	12,5 km	Le château entouré par un parc et des boisements n'offre pas de vues lointaines vers le site éolien.
Avesnes le Sec	14	Château	12 km	Situé en limite d'agglomération dans un contexte arboré il n'offre pas de vue sur le site éolien.
Estourmel	15	Chapelle Bricout	13 km	Situé au sein de l'agglomération elle n'offre pas de vue sur le site éolien.
Château d'Esnes	16	Château	16 km	Le château situé au sein de la vallée d'Esnes bénéficie de son cadre végétal et topographique.
Cambrai	17	Beffroi (tour Saint-Martin) classé au Patrimoine de l'Humanité - UNESCO - Deux menhirs dits "Pierres Jumelles" Cathédrale Notre-Dame Eglise Saint Géry Restes de l'église Saint Martin Restes du couvent des Récollets, rue Jean Chollet Restes de l'ancien palais archiépiscopal Ancien collège des Jésuites ou Grand Séminaire Ancien château de Selles Citadelle : porte Porte Notre-Dame, porte de Paris, Porte Saint-Ladre Tour des Arquets, Tour du Caudron, Tour Saint Fiacre Château Ramette Ancien hôpital Saint Julien	19 km en moyenne	A près de 20 km et situés dans un cadre bâti dense, au sein de la vallée de l'Escaut le risque de covisibilité significative est très limité.

- ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX A DISTANCE INTERMÉDIAIRE (5 à 10 km) :



1 - **Neuville en Avesnois** : Eglise classée



2 - **Le Cateau** : Eglise et beffroi classés



3 - **Haussy** : Motte féodale inscrite (site archéologique)



4 - **Inchy** : Borne classée au bord de la RD 643.



5 - **Saint-Aubert** : Eglise classée



7 - **Ors** : Polissoir classé localisé au sein du bois Lévêque, aucune perception est possible vers l'extérieur.



8 - **Vendegies-sur-Ecaillon** : Menhir - «le gros caillou», monument classé.



9 - **Boussières** : Eglise inscrite

- ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ÉLOIGNÉS (10 à 15 km) :

10 - **Carnières** : Eglise inscrite11 - **Rieux** : Eglise classée12 - **Le Quesnoy** : Befroi et ensemble fortifié classés13 - **Potelle** : Aucune vue lointaine n'est possible à partir du château médiéval inscrit.14 - **Avesnes-le-Sec** : Château classé15 - **Estourmel** : Chapelle classée

- ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX TRÈS ÉLOIGNÉS (> 15 km) :

16 - Château d'Esnes :- Château d'Esnes :

Le château d'Esnes est un château du XVe siècle reconstruit au XVII e siècle, entouré de douves.



Localisé à plus de 18 km du projet éolien au sein d'une vallée et dans un contexte boisé, aucune covisibilité n'est possible.

17 - Site de Cambrai :- Cambrai : Ensemble patrimonial très riche

Beffroi (tour Saint-Martin) classé au Patrimoine de l'Humanité - UNESCO -
 Deux menhirs dits «Pierres Jumelles»
 Cathédrale Notre-Dame
 Eglise Saint Géry , Restes de l'église Saint Martin
 Restes du couvent des Récollets, rue Jean Chollet
 Restes de l'ancien palais archiépiscopal
 Ancien collège des Jésuites ou Grand Séminaire
 Ancien château de Selles
 Citadelle : porte
 Porte Notre-Dame, porte de Paris, Porte Saint-Ladre
 Tour des Arquets, Tour du Caudron, Tour Saint Fiacre
 Château Ramette , Ancien hôpital Saint Julien

Localisé au sein d'une agglomération dense et en l'absence de points de vues surelevés l'impact visuel potentiel du projet éolien localisé à 20 km sur le patrimoine cambrésien est négligeable.

- OUVRAGES ET CIMETIÈRE MILITAIRES :

- Le cimetière Britannique de Briastre : (élément patrimonial non protégé)- Le cimetière Britannique de Romeries : (élément patrimonial non protégé)- Le cimetière Britannique de Solesmes : (élément patrimonial non protégé)



HABITAT

L'habitat traditionnel possède des caractéristiques communes que l'on soit dans les paysages Hennuyers, le Cambrésis ou la basse Thiérache.

L'utilisation de la brique rouge est prépondérante avec des inclusions de pierre calcaire classique ou de pierre bleue.

Les toitures sont occasionnellement en ardoise bien que la tuile prédomine.





URBANISME

Le territoire étudié compte de grands pôles urbains comme Valenciennes, Denain ou le Cateau Cambrésis mais la densification de l'habitat se fait principalement autour du vecteur de l'Escaut.

Cela a pour conséquence une concentration bâtie sur les franges Nord et Ouest du territoire étudié. L'urbanisme, en dehors de cela, se construit par ponctuation aussi bien le long des cours d'eau que sur les plateaux. Ces entités villageoises sont généralement accompagnées d'un cordon boisé plus ou moins perméable.

INFRASTRUCTURES

Les infrastructures principales suivent les mêmes courants que l'urbanisation. La concentration principale est également située au Nord et à l'Ouest. Une ceinture se crée grâce aux besoins de raccordement des villes du Quesnoy à l'Est et du Cateau Cambrésis au Sud.

Le site d'implantation est, quant à lui, excentré par rapports aux infrastructures principales.

-  Site d'implantation
-  Périmètre d'étude
-  Boisements
-  Autoroutes
-  Nationales et départementales principales
-  Départementales secondaires
-  Voies de chemin de fer
-  Aéroport et aérodromes



La route départementale 955 du Cateau-Cambresis vers Solesmes.



La route départementale 43 de la Croix-Caluyau vers Solesmes.

SYNTHÈSE

Au regard des différentes analyses thématiques, il apparaît que :

- Le site est localisé sur un plateau agricole à l'écart des grands axes de circulations et des habitations (hormis le hameau d'Amerval).
- Dans un rayon de 5 km autour du projet éolien le réseau viaire est composé de voies secondaires, hormis l'axe Le Cateau-Solesmes (RD 955) un peu plus fréquenté.
- L'ensemble du territoire est ponctué par de l'habitat plutôt groupé, une plus forte concentration bâtie s'observe le long des vallées, notamment de la Selle, et le long de la chaussée Brunehaut (RD 932).
- La topographie est à l'échelle de l'éolien, ceci dans la condition de reculer les éoliennes suffisamment par rapport à la vallée de la Selle.
- Le patrimoine est diffus sur l'ensemble du territoire mais aucun élément de patrimoine remarquable n'est présent à moins de 5km, aussi les risques de covisibilités pénalisantes entre le parc et les monuments sont relativement limités.

Dans l'élaboration des scénarios, différents éléments patrimoniaux sont à prendre en compte de manière prioritaire en raison de leur richesse patrimoniale (site de Le Cateau-Cambresis, Le Quesnoy et de Cambrai).

CONCLUSIONS :

Le projet, situé sur un interfluve devra s'appuyer sur les lignes de force de la vallée de la Selle et les accompagner.

Il sera nécessaire de mettre le projet éolien en cohérence par rapport au parc éolien du Quesnoy-ouest, accordé et construit, localisé à 7 km. En outre 6 parcs éoliens ont été accordés dans un rayon de 15 km et 3 autres en cours d'instruction.

La présence de la majorité des zones habitées dans les vallées permettra d'atténuer les impacts concernant les vues rapprochées, cependant la proximité du hameau d'Amerval sur le plateau en vis-à-vis du projet éolien exige d'éloigner au maximum les machines par rapport au village.

Le parc sera surtout perçu à partir des grands axes structurant du territoire (RD 932 et RD 643) mais les perceptions seront limitées pour le premier par des avant-plans bâti et/ou boisés et pour le second par la distance, un angle de perception latéral et la topographie.

PROJETS ÉOLIENS : ANALYSE DES VARIANTES

OBJET DU CHAPITRE

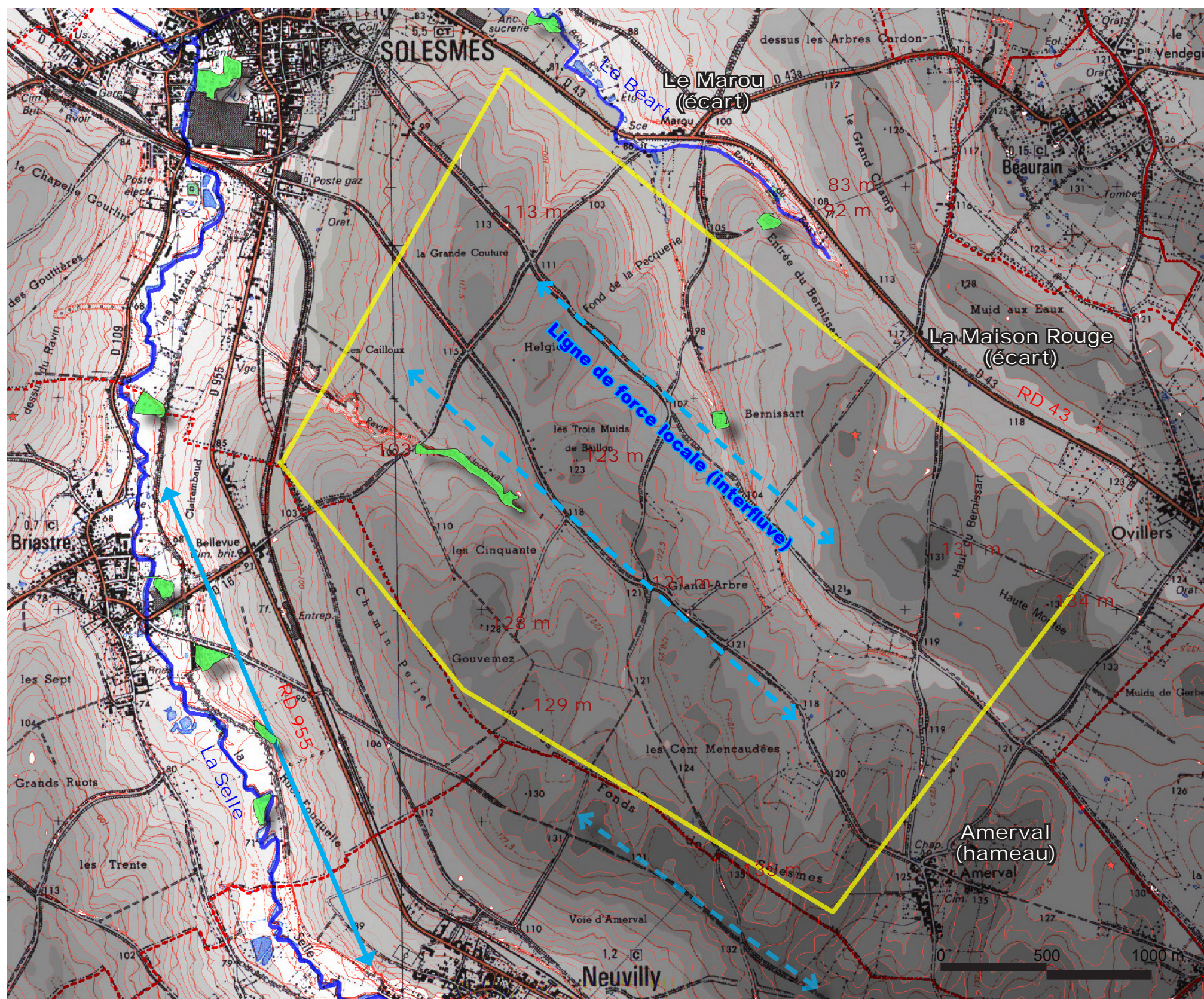
Ce chapitre a pour objet de présenter les différentes variantes qui ont été étudiées dans le cadre de ce projet et d'exposer les principes du choix final.

Le choix final est déterminé en fonction de la qualité de l'insertion dans le paysage (organisation du projet, lignes de force, rapport avec les villages riverains, rapports aux autres projets éoliens,..).



- LE PROJET ÉOLIEN DE SOLESMES

Secteur d'implantation



JUSTIFICATION DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Le projet éolien est situé sur un plateau qui surplombe la vallée de la Selle. Ce plateau localisé au niveau d'un interfluve dispose de lignes de forces orientées dans l'axe de la vallée de la Selle.

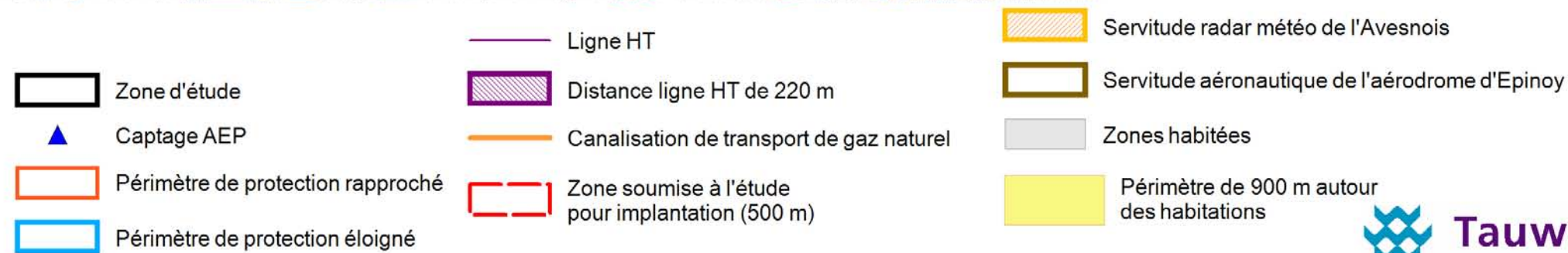
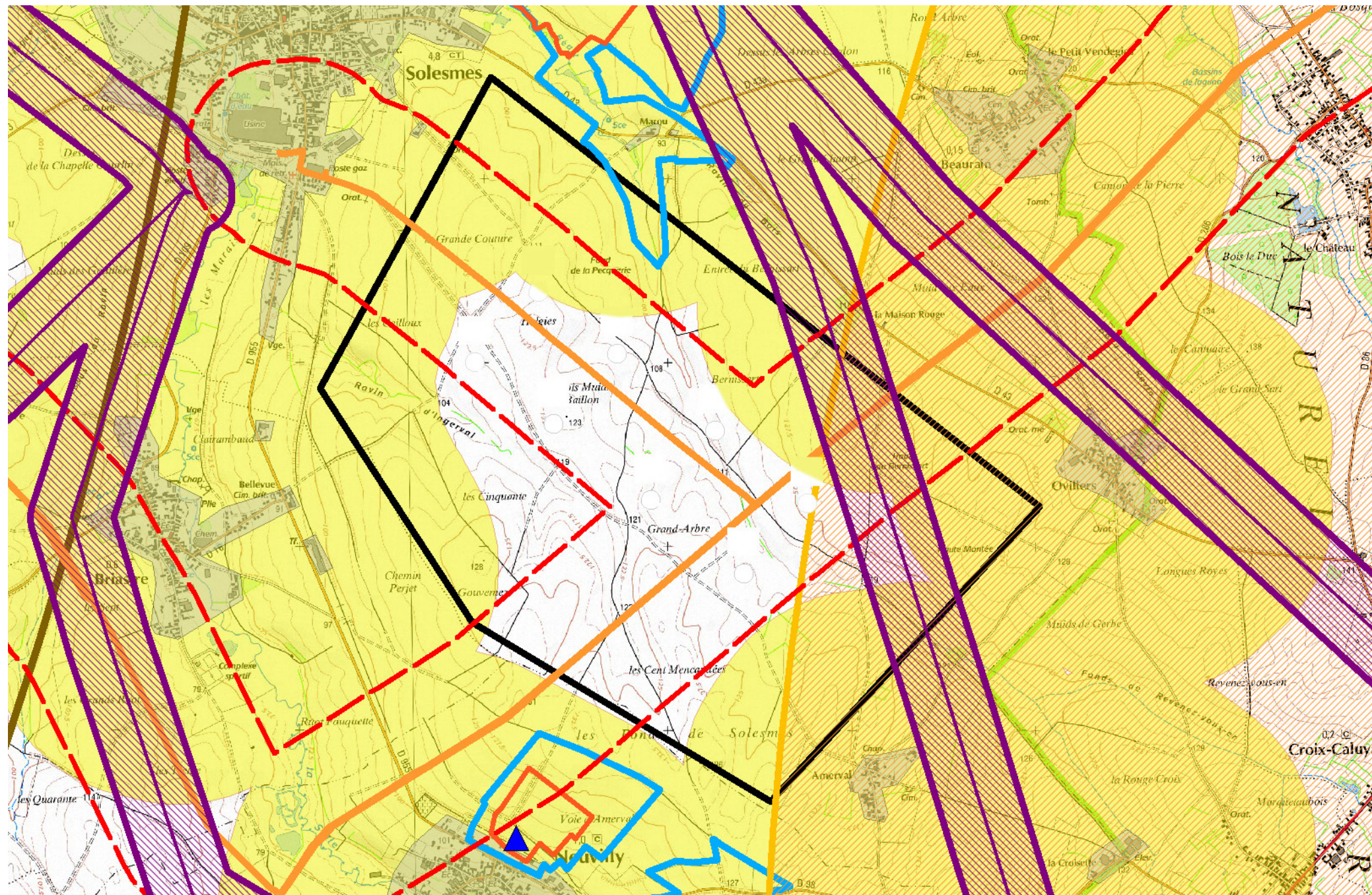
Aussi cet axe naturel structurant (habitat, infrastructures,..) sera t'il un élément important à prendre en compte dans le choix d'implantation.

Impératifs :

- Le projet doit se développer de façon cohérente avec les **projets éoliens voisins** (logique d'implantation, densité, respirations paysagères, type de machines,..).
- Le projet ne doit pas encercler les **zones habitées** et s'en écarter au maximum,
- Le projet ne doit pas créer des **surplombs d'habitations**,
- le projet doit être en retrait maximum par rapport aux villages de Briastre et de Neuville.
- Le projet ne doit pas créer un **effet d'écrasement du relief**.
- le projet doit être en retrait maximum par rapport à la vallée de la Selle.
- le projet doit quand il est perceptible, tendre vers une organisation la plus lisible et cohérente possible aussi bien en plan qu'au niveau du profil en long.
- Le projet est grevé par un faisceau de **contraintes techniques** très astreignantes (voir carte page suivante).



- CONTRAINTES TECHNIQUES À L'IMPLANTATION



CONTRAINTES DU SCÉNARIO LIGNE DOUBLE : ●

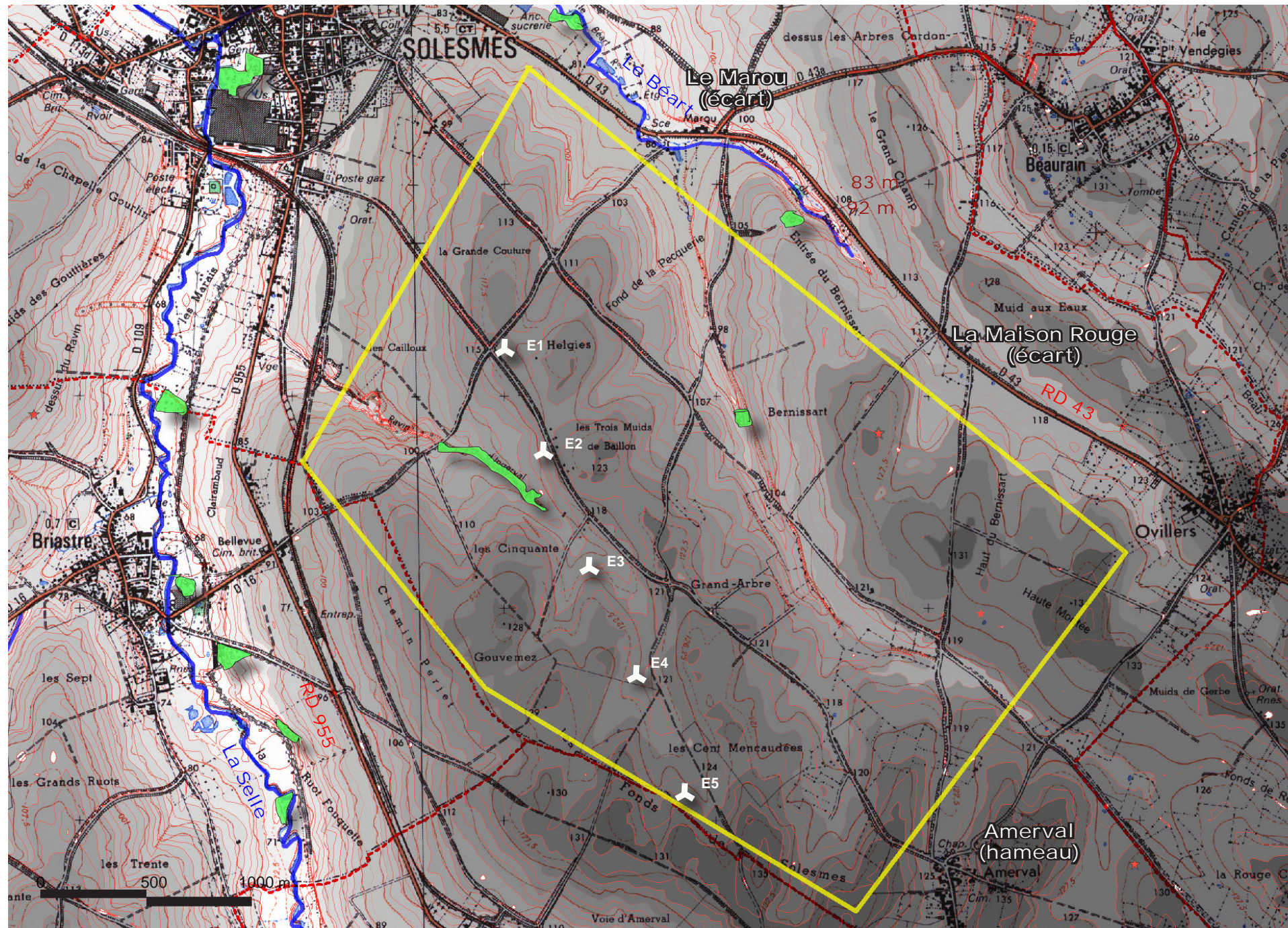
Des servitudes et des contraintes techniques très fortes sont présentes sur le site :

- Servitude de recul par rapport aux habitations : Le recul par rapport aux habitations est de 900 mètres, ce qui permet d'atténuer les impacts sur les riverains (Marou, Maison Rouge notamment).
- Servitude de recul de la canalisation GRT Gaz : Le projet doit être compatible avec la présence de la double conduite de gaz qui traverse la zone. La position de la conduite de gaz est très contraignante pour l'implantation du parc qui doit reprendre son orientation.

Malgré des contraintes techniques et foncières très fortes le porteur de projet a réussi à composer un parc compact et à la symétrie rigoureuse.

- HYPOTHÈSE 1 : SIMPLE LIGNE

 Secteur d'implantation



- **CARACTÉRISTIQUES DU SCÉNARIO 1 :**

* Analyse des rapports d'échelles, voir pages suivantes

- **Points forts :**

- Implantation des éoliennes en une ligne unitaire qui **accompagne la vallée de la Selle.**
- **Ligne bien dessinée et distance inter-éolienne régulière.**
- **Bonne proximité des chemins d'accès pour la phase chantier.**
- **Cohérence du projet éolien** avec le projet éolien du Quesnoy-ouest qui se présente sous la forme d'une ligne.

- **Points faibles :**

- La ligne s'approche plus de la vallée de la Selle* dans sa partie Sud avec des risques de surplomb sur Neuville et une pression visuelle plus forte sur la vallée.
- **Le nombre de machines est limité à 5 éoliennes.**
- **Contrainte écologique :** zone à enjeu pour le vanneau huppé.

* Voir analyse des rapports d'échelle dans les pages suivantes.

Profil de terrain ligne E1 à E6 :

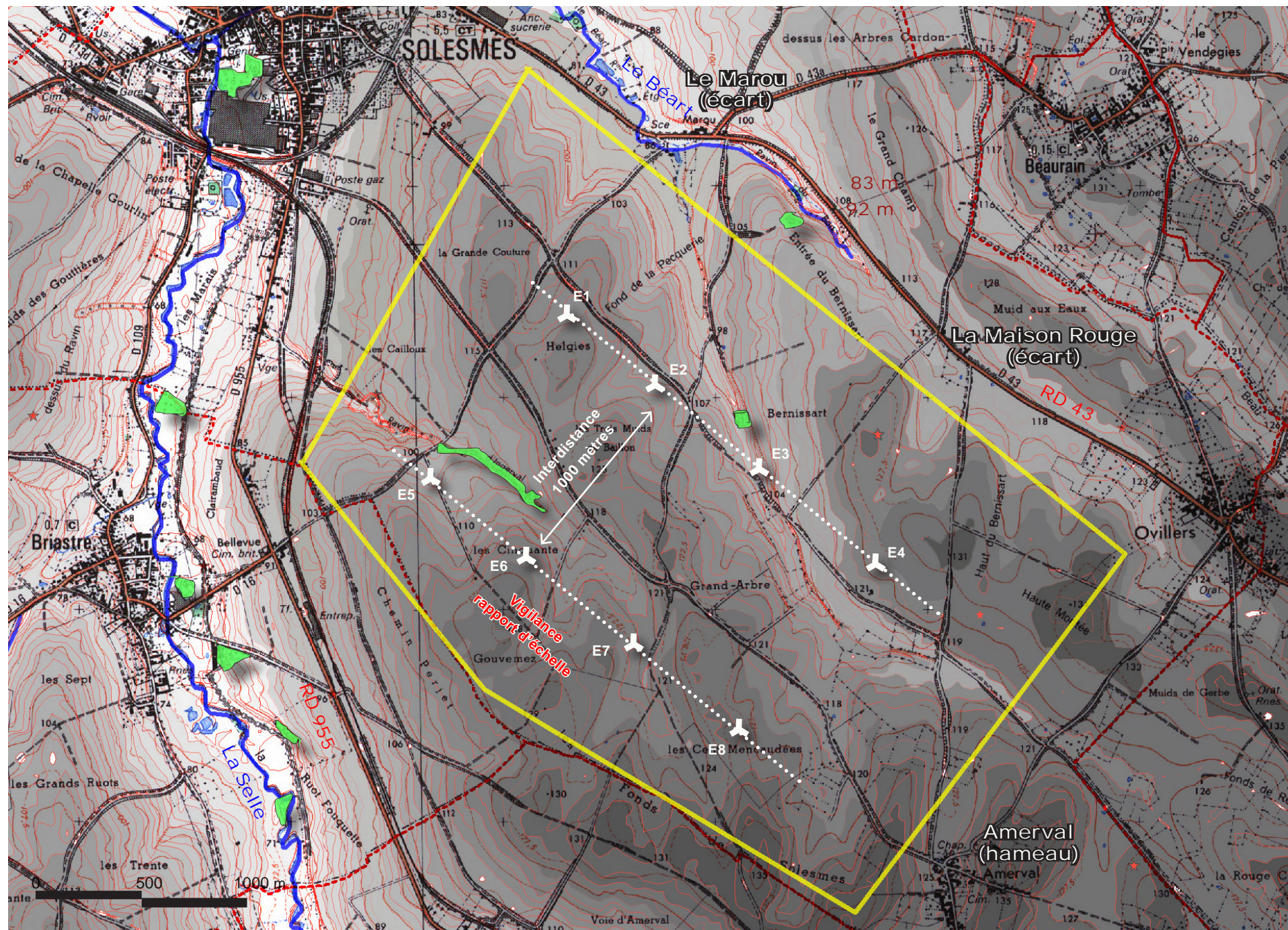


LÉGENDE COUPE :

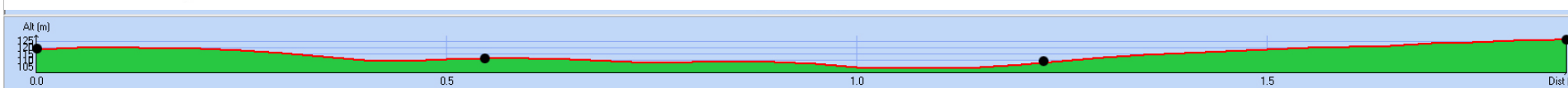
● : Position des éoliennes

- HYPOTHÈSE 2 : DOUBLE LIGNE ESPACÉE

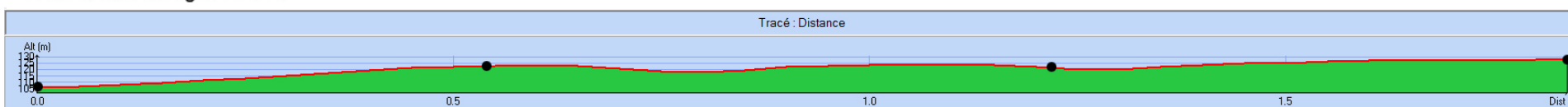
 Secteur d'implantation



Profil de terrain ligne E1 à E4



Profil de terrain ligne E5 à E8



- CARACTÉRISTIQUES DU SCÉNARIO 2 :

- * Analyse des rapports d'échelles, voir pages suivantes
- **Points forts :**
 - Implantation des éoliennes en deux lignes qui **accompagnent la ligne de force de la vallée de la Selle. Lignes rigoureusement dessinées dans les deux sens et parallèles.**
 - Meilleure capacité du projet avec 8 éoliennes.
- **Point faible :**
 - La double ligne d'éoliennes donne un **aspect un peu moins léger à l'ensemble qu'une simple ligne.** Lisibilité moins forte.
 - **Distances inter-éolienne un peu irrégulières,** profils en long moins réguliers que les autres. Eolienne E3 dans un creux.
 - **Recul plus faible par rapport à la vallée de la Selle :** risque de rapport d'échelle défavorable * et de surplomb des villages de Briastre et de Neuville.
 - **Distance aux habitations inférieure à 900 m,** l'éolienne E5 s'approche à 750 mètres des habitations de Briastre (carrefour RD 955 / RD 16).
 - **Projet dont l'emprise au sol est la plus importante** compte tenu des chemins d'accès plus long à créer pour la ligne au sud. Implique une perte de foncier plus importante pour l'activité agricole avec la création d'accès perpendiculaires aux sens de culture peu compatible avec les pratiques agricoles.
 - **Impact visuel élargi** impliqué par l'écartement des deux lignes (angle de vue impacté plus larges que les scénarii 1 et 3)
 - **Contrainte écologique :** zone à enjeu pour le vanneau huppé.

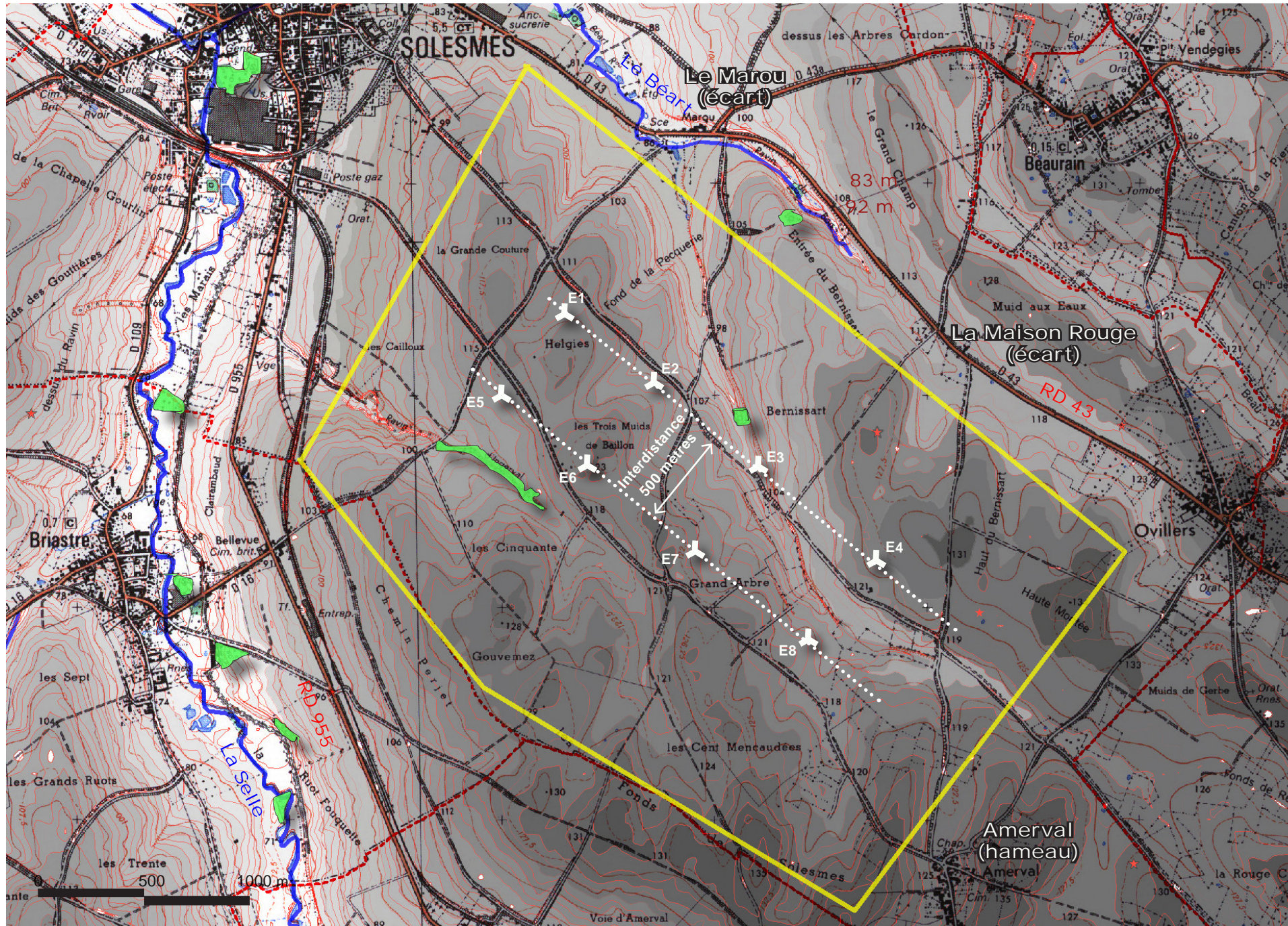
* Voir analyse des rapports d'échelle dans les pages suivantes.

LÉGENDE COUPE :

● : Position des éoliennes

- HYPOTHÈSE 3 : DOUBLE LIGNE RESSERRÉE

 Secteur d'implantation



- CARACTÉRISTIQUES DU SCÉNARIO 3 :

* Analyse des rapports d'échelles, voir pages suivantes

- Points forts :

- Implantation des éoliennes en deux lignes qui **accompagnent la ligne de force de la vallée de la Selle. Lignes rigoureusement dessinées dans les deux sens et parallèles.**

- Variante la plus en retrait par rapport à la vallée *, le projet présente les rapports d'échelle les plus favorables.

- **Projet éolien plus compact** de 8 machines avec une emprise limitée compatible avec les pratiques agricoles (exploite au maximum les chemins existants, accès parallèle au sens de culture).

- Ce scénario présente l'avantage d'**éloigner les éoliennes au maximum du hameau d'Amerval et des franges bâties de Solesmes** avec un retrait minimum de 900 mètres par rapport aux habitations.

- **Angle de vue moins large et donc moins impactant** que pour le scénario 2 quand on aborde le champ éolien par les axes nord-est et sud-est (cf points de vue 1 et 2 au niveau des pages suivantes).

- Ce scénario n'impacte pas le coeur de village de Neuville (cf pdv 6).

- Point faible :

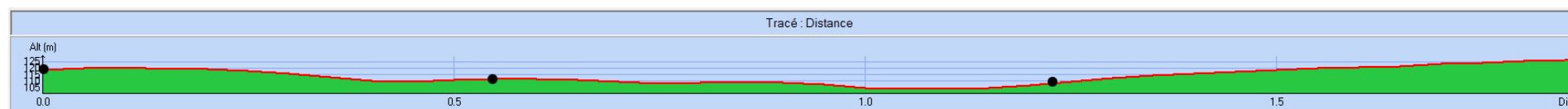
- La double ligne d'éoliennes rapprochée donne un **aspect un peu moins léger à l'ensemble qu'une simple ligne.**

- Distances inter-éoliennes un peu irrégulières liées à des contraintes techniques.

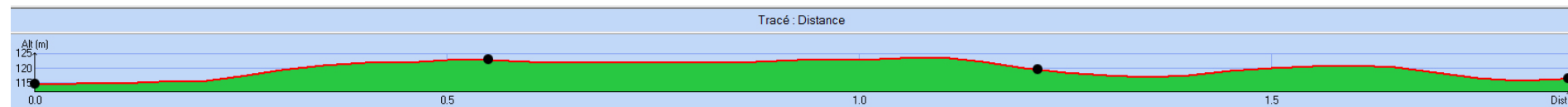
- Profils en long moins réguliers que la variante 1, la variante 2 est moins régulière au niveau de la ligne sud.

* Voir analyse des rapports d'échelle dans les pages suivantes.

Profil de terrain ligne E1 à E4



Profil de terrain ligne E5 à E8



LÉGENDE COUPE :

● : Position des éoliennes

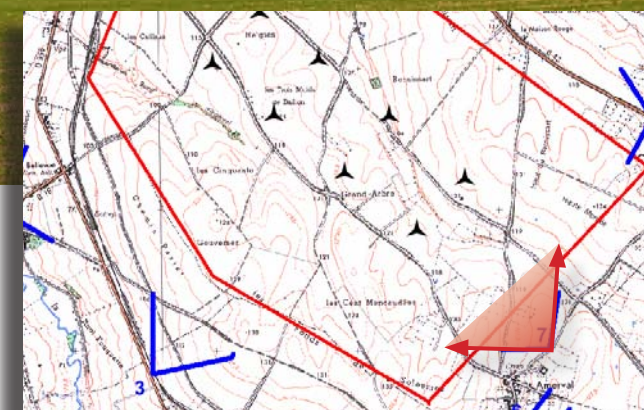
POINT DE VUE 1 : SITE PERÇU À PARTIR D'AMERVAL - SORTIE NORD EN VENANT D'OVILLERS

Le projet éolien est perceptible dans son intégralité. Distance par rapport au projet : 1.2 à 3.2 km
Photomontage réalisé avec des machines de 130 mètres en bout de pale.



ANALYSE CRITIQUE DES SCÉNARIIS :

- Dans ce scénario **la ligne simple** est d'une grande lisibilité, **la ligne double espacée** apparaît comme assez aérée et accompagne bien le relief tandis que **la ligne double resserrée** apparaît comme étriquée et semble accompagner moins bien le paysage que les scénariis précédents.

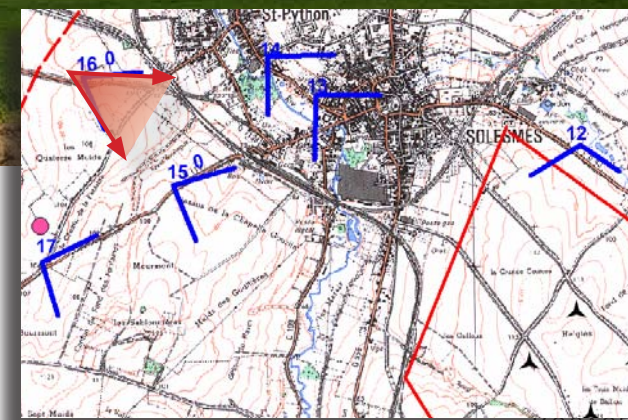


POINT DE VUE 2 : SITE PERÇU À PARTIR DE SOLESMES OUEST - RD 942 -

Distance par rapport au projet éolien : 3.3 à 5.6 km
Photomontage réalisé avec des machines de 130 mètres en bout de pale.

ANALYSE CRITIQUE DES SCÉNARII :

Ce photomontage montre un point de vue où les éoliennes sont perçues de façon partielle et ponctuelle mais il s'agit de la vue la plus complète à partir de cet axe.
- Les scénari en **ligne simple** et en **ligne double espacée** sont perçus très partiellement tandis que la **ligne double resserrée** est la plus visible.



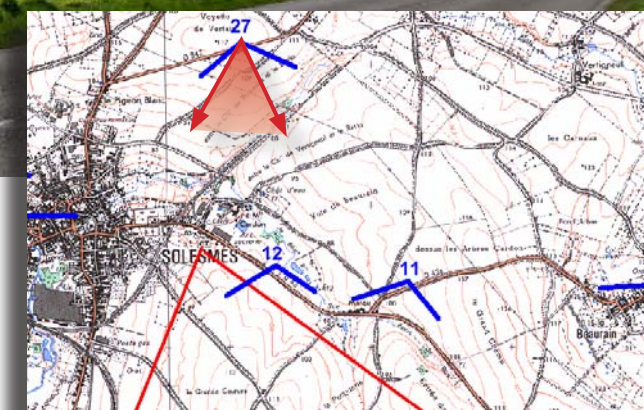
POINT DE VUE 3: À PARTIR DE LA DÉPARTEMENTALE 962 - SENS LE QUESNOY – SOLESMES

Le projet éolien est perceptible dans son intégralité. Distance par rapport au projet : 2.8 à 4.6 km
Photomontage réalisé avec des machines de 130 mètres en bout de pale.



ANALYSE CRITIQUE DES SCÉNARIIS :

- Dans ce scénario **la ligne simple** est d'une grande lisibilité, **la ligne double espacée** apparaît comme irrégulière tandis que **la ligne double resserrée** apparaît comme plus régulière et mieux organisée que le scénario précédent.



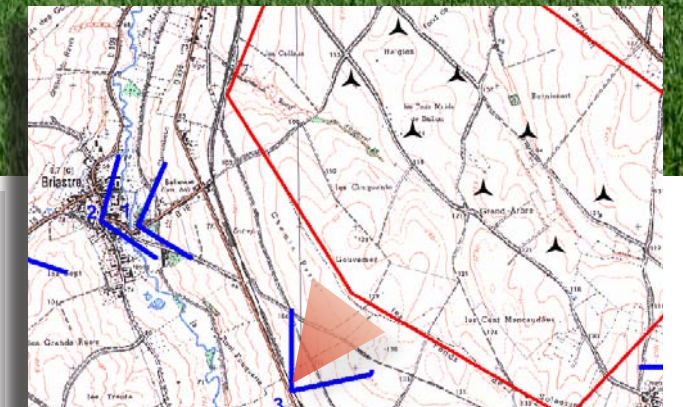
POINT DE VUE 4 : À PARTIR DE LA DÉPARTEMENTALE 955 - SENS LE CATEAU – SOLESMES

Le projet éolien est perceptible partiellement. Distance par rapport au projet : 1.4 à 2.5 km
Photomontage réalisé avec des machines de 130 mètres en bout de pale.



ANALYSE CRITIQUE DES SCÉNARIIS :

- Dans ce scénario **la ligne simple** apparaît comme la plus lisible, tandis que les **scénariis en ligne double espacée** et **resserrée** apparaissent comme plus irréguliers. Le scénario en **double ligne resserrée** en retrait de la ligne de crête est sensiblement moins impactant que les deux autres du fait d'une emprise visuelle plus étroite et un recul marqué des éoliennes.



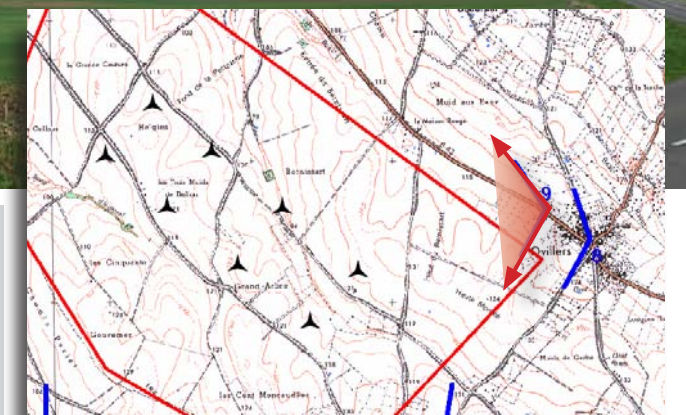
POINT DE VUE 5 : À PARTIR DE LA DÉPARTEMENTALE 43, AXE OVILLERS - SOLESMES

Le projet éolien est perceptible dans son intégralité. Distance par rapport au projet : 1.8 à 3.5 km
Photomontage réalisé avec des machines de 130 mètres en bout de pale.



ANALYSE CRITIQUE DES SCÉNARIIS :

- Dans ce scénario **la ligne simple** est d'une grande simplicité et lisibilité, les scénariis en **ligne double espacée** et **ligne double resserrée** apparaissent comme plus irréguliers bien qu'accompagnant le relief.



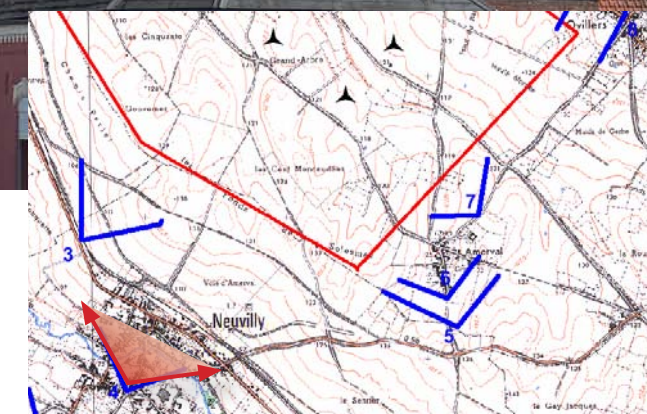
POINT DE VUE 6: NEUVILLY - RUE DE TROISVILLES

Le projet éolien est perceptible dans son intégralité. Distance par rapport au projet : 2 à 3.4 km
 Photomontage réalisé avec des machines de 130 mètres en bout de pale.



ANALYSE CRITIQUE DES SCÉNARIIS :

- Les scénarii en **ligne simple** et en **ligne double espacée** sont perceptibles partiellement à partir du centre-bourg de Neuville tandis que la **ligne double resserrée** plus en retrait par rapport aux coteaux est masquée quasi intégralement.

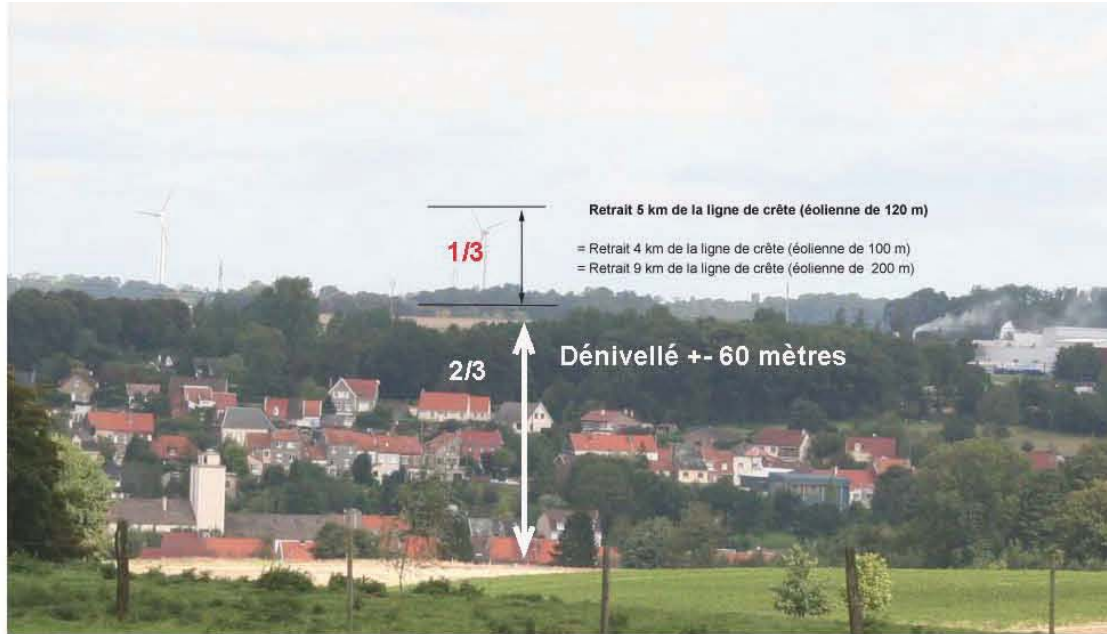


LA NOTION DE RAPPORT D'ÉCHELLE

- Extrait du Schéma Régional Éolien du Nord-Pas-de-Calais -

- RAPPORT D'ÉCHELLE FAVORABLE :

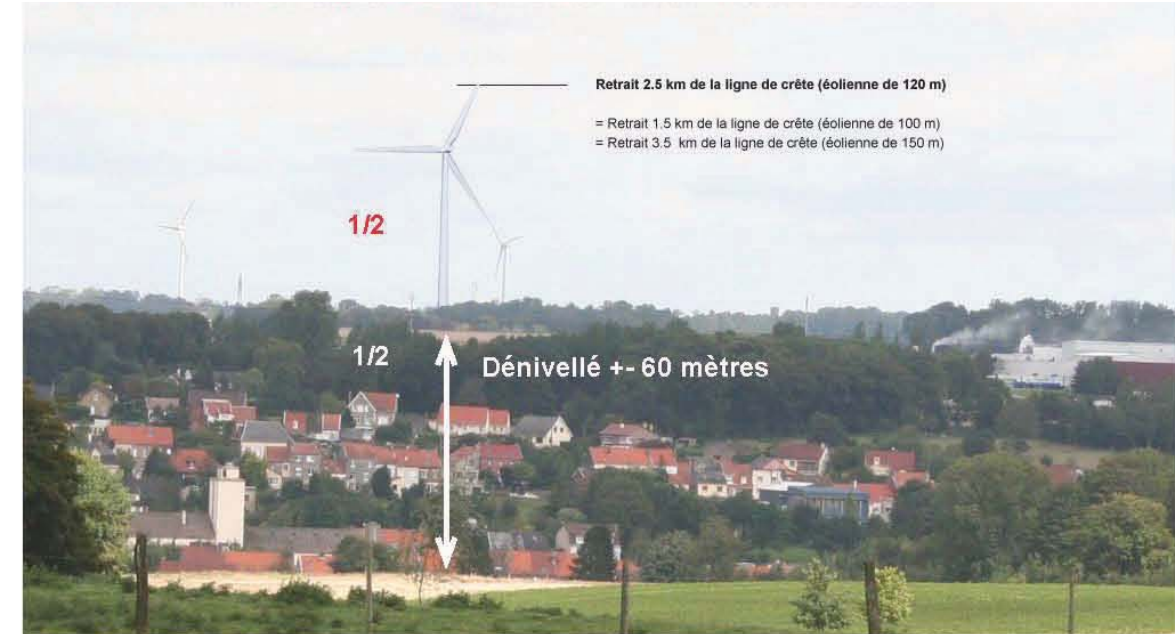
Le rapport d'échelle est nettement en faveur du coteau.



Vue du parc éolien de Valhuon à partir de Saint-Pol sur Ternoise.

- RAPPORT D'ÉCHELLE LIMITE À ÉVITER :

L'éolienne est très prégnante par rapport au coteau.



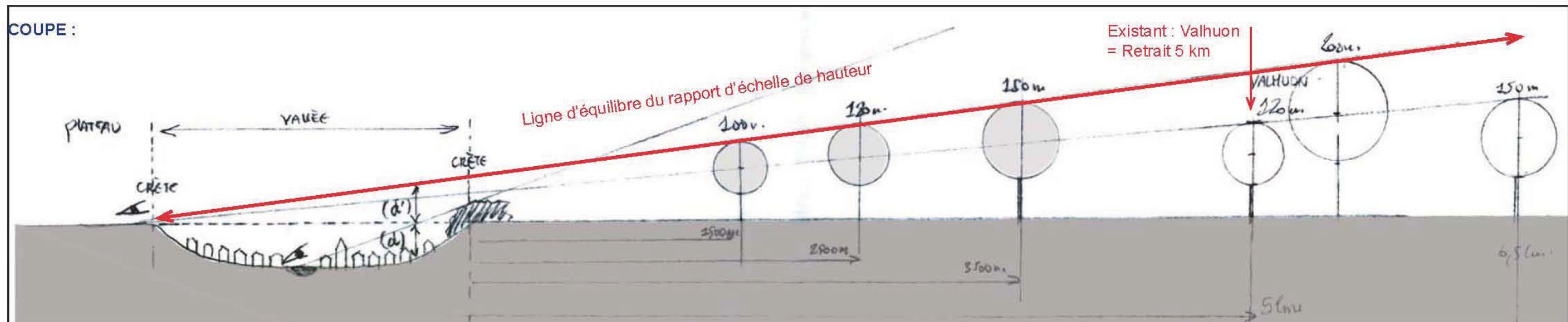
Commentaire :

Des éoliennes similaires à celles de Valhuon ($H^* = 120m$) pourraient s'approcher jusqu'à 2500 m de la crête en respectant un rapport d'échelle favorable.

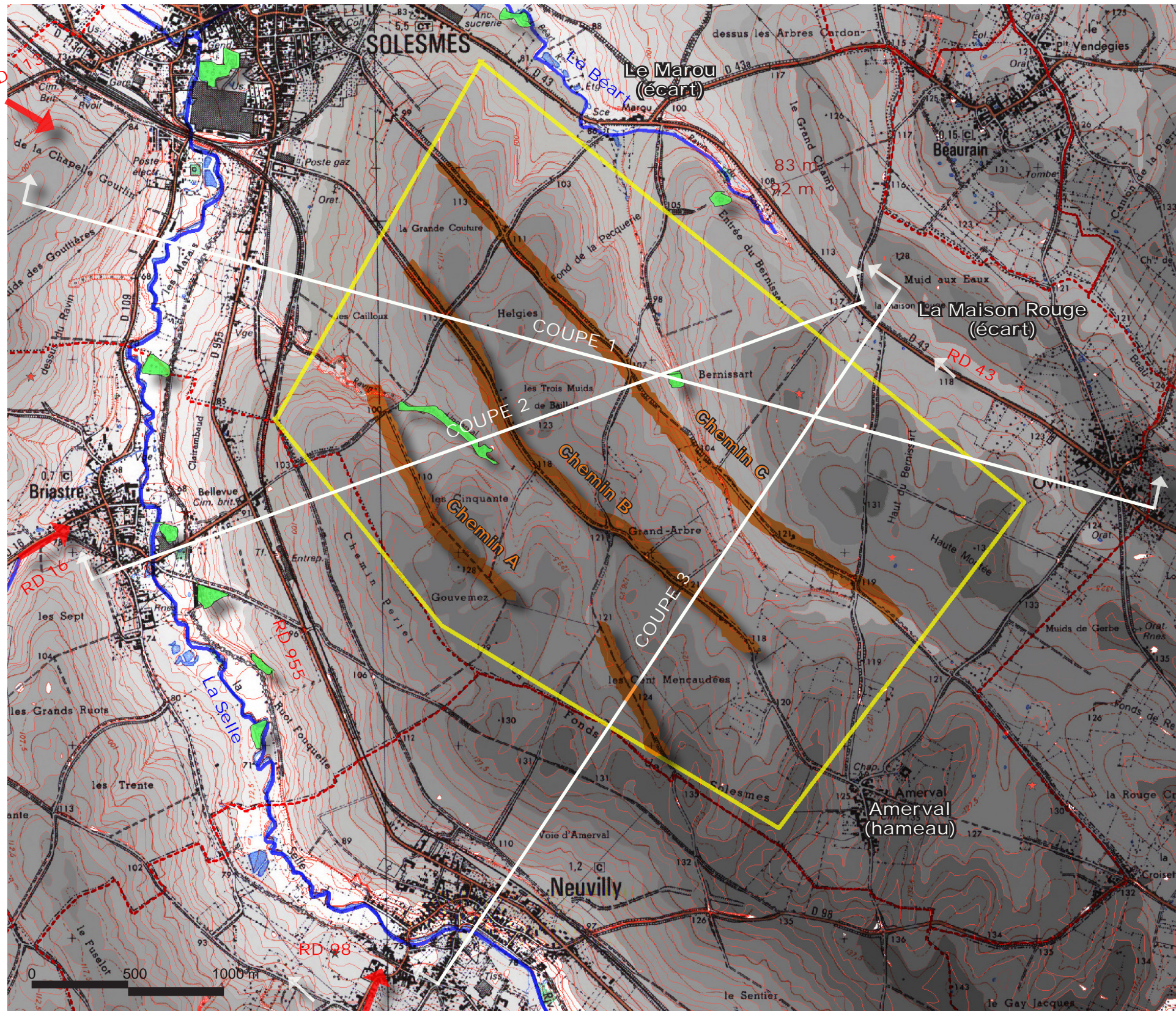
Conclusions : Le dénivelé des vallées étant rarement prononcé dans nos régions, les éoliennes devront respecter un retrait par rapport aux lignes de crête d'un minimum de 3500m ($H^* = 150m$) si on veut respecter un rapport d'échelle favorable, voire de 5 km ($H^* = 120m$) ou 6.5 km ($H^* = 150m$) si le dénivelé est seulement de 30m.

Plus la vallée sera profonde, plus les éoliennes pourront se rapprocher de la crête (Haute-Lys : éoliennes entre limite de crête et retrait de 500m). La largeur de la vallée doit aussi être prise en compte. Cela implique que les interfluvies séparant 2 vallées devront être suffisamment larges; Ainsi pour le Montreuillois des interfluvies trop étroits (5 à 6 km) séparent des vallées de 60 m de dénivelé moyen.

* La hauteur des éoliennes est donnée en bout de pales.



- ANALYSE DES RAPPORTS D'ÉCHELLE COTEAUX / ÉOLIENNES



IMPLANTATION AU REGARD DU RAPPORT D'ÉCHELLE

Le projet éolien est localisé sur un plateau qui surplombe la vallée de la Selle.

La proximité de certaines éoliennes vis-à-vis de la vallée peut impliquer :

- des effets de surplomb peu valorisants sur l'habitat ou les axes de communication,
- un effet d'écrasement du relief des coteaux (dénivelée 50 à 60 m) par les éoliennes beaucoup plus hautes (126,5 m).

La prise en compte du rapport d'échelle coteau / éoliennes permet d'éviter ces deux effets ceci en reculant les éoliennes de façon significative par rapport à la vallée.

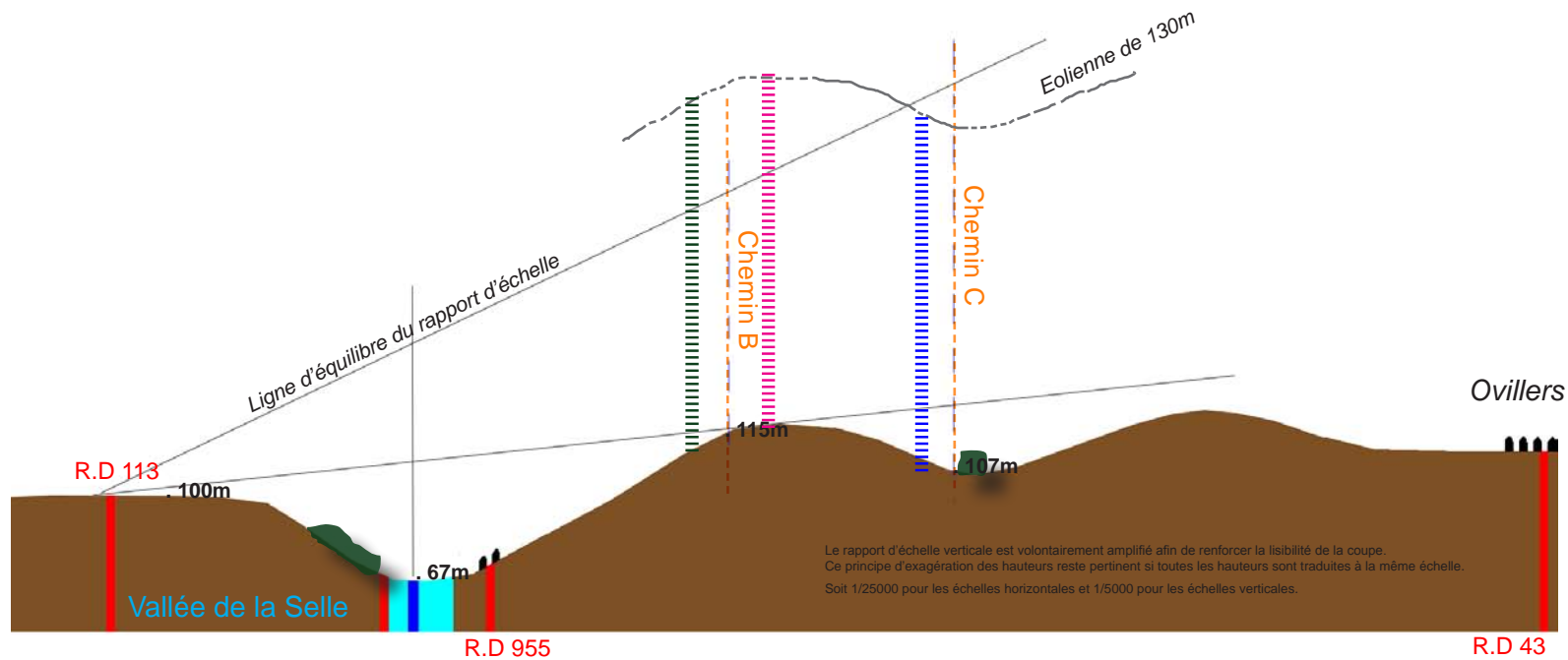
Le principe est de prendre comme base les points de vues où le rapport d'échelle est le plus lisible, soit les coteaux opposés au projet éolien.

Ainsi 3 points de vues significatifs sont retenus :

- Coupe 1 : perception à partir de la R.D 113,
- Coupe 2 : perception à partir de la R.D 16,
- Coupe 3 : perception à partir de la R.D 98.

- ANALYSE DES RAPPORTS D'ÉCHELLE COTEAUX / ÉOLIENNES

COUPE 1 : SITE PERÇU À PARTIR DE SOLESMES OUEST - RD 113 -



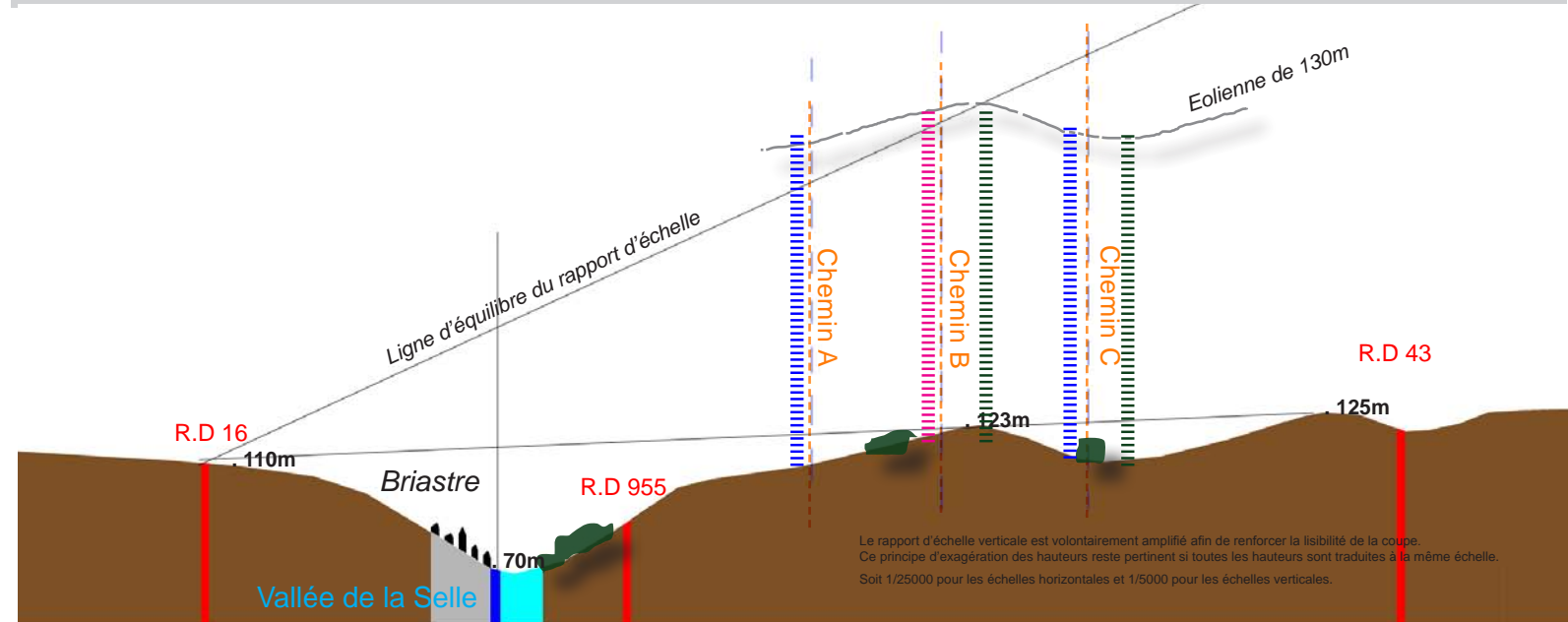
SUR LA COUPE LE RAPPORT D'ÉCHELLE EST À PRIORI DÉFAVORABLE, MAIS IL N'EST PAS PERCEPTIBLE SUR LE TERRAIN

La coupe montre un rapport d'échelle défavorable entre les éoliennes et le relief, sur le terrain la configuration du site qui masque en grande partie le coteau ne permet pas d'observer d'effet visuel défavorable. Le point de vue choisi est celui qui offre la perception la plus forte du site.

Aussi l'implantation d'éoliennes sur le chemin B (scénario 1 et 3) n'est pas préjudiciable à la qualité du projet puisque le rapport d'échelle ne peut être perçu. Le photomontage 16 présenté dans le chapitre suivant illustre bien ce fait.



COUPE 2 : SITE PERÇU À PARTIR DE VIESLY / BRIASTRE - RD 16 -



UN RAPPORT D'ÉCHELLE FAVORABLE SUR LA COUPE, MAIS NÉANMOINS IMPERCEPTIBLE SUR LE TERRAIN

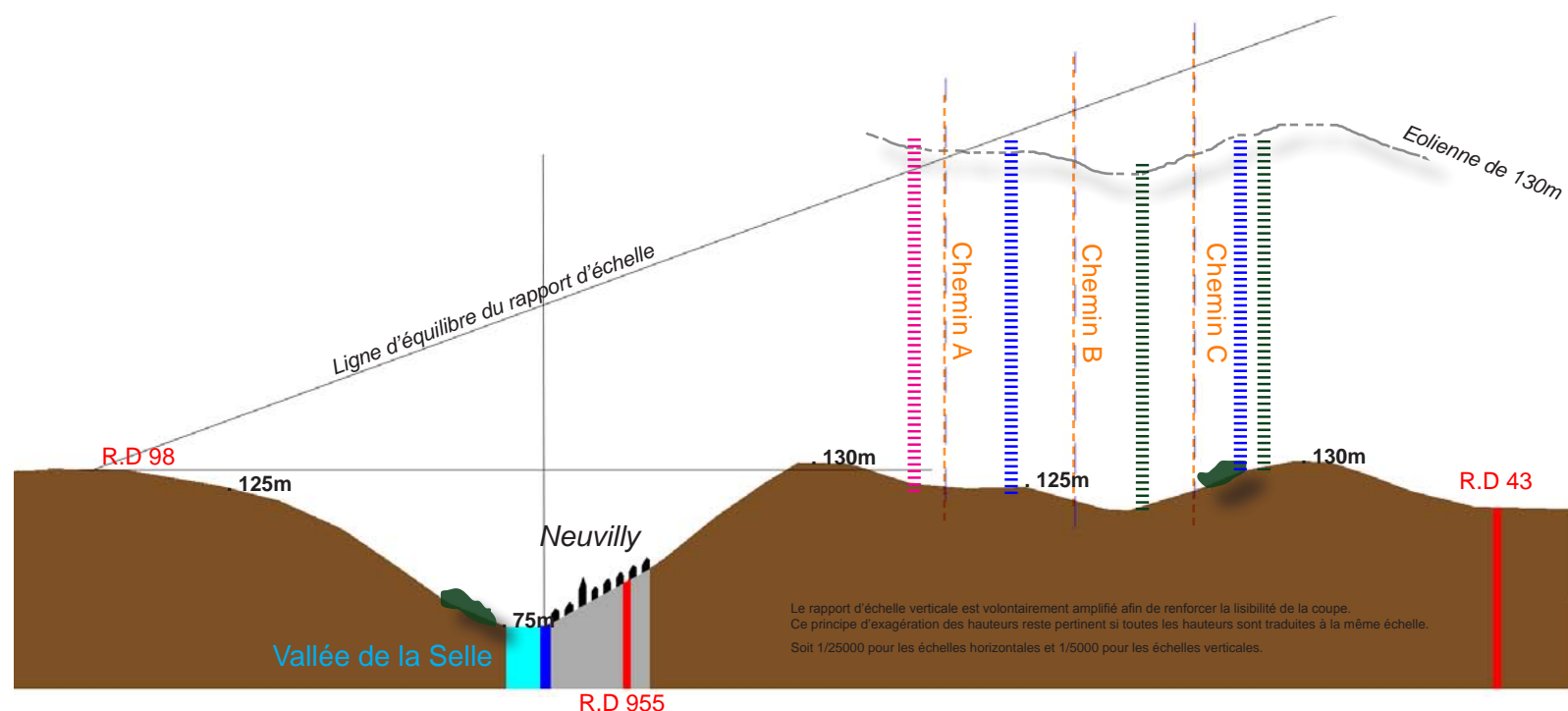
Le rapport d'échelle entre les éoliennes et la vallée n'est pas perceptible car une bonne partie du coteau est masquée. Le photomontage 18 présenté dans le chapitre suivant illustre bien ce fait. De plus la perception des éoliennes est très ponctuelle et l'axe routier est peu fréquenté, ce qui relativise la notion d'impact visuel. Le point de vue choisi est celui qui offre la perception la plus forte du site.

LÉGENDE : Position des scénarii sur la coupe

- 1 / Ligne simple
- 2 / Ligne double espacée
- 3 / Ligne double resserrée

- ANALYSE DES RAPPORTS D'ÉCHELLE COTEAUX / ÉOLIENNES

COUPE 3 : À PARTIR DE NEUVILLY - RD 98 -



UN RAPPORT D'ÉCHELLE FAVORABLE, PERCEPTIBLE SUR LE TERRAIN

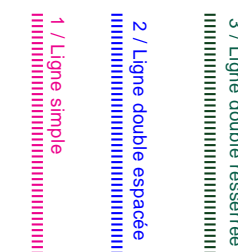
Le rapport d'échelle entre les éoliennes et la vallée est perceptible, les éoliennes apparaissent sensiblement plus petites que le coteau et ne semble pas écraser le relief.

Il est tout à fait possible d'implanter des éoliennes sur le site tout en conservant des rapports d'échelle coteaux / éoliennes favorables, et en évitant les effets de surplombs pénalisants sauf pour le scénario 1 (ligne simple).

LA PERCEPTION FRONTALE DU PROJET ÉOLIEN EST LA ICI PLUS FORTE MAIS AUSSI LA MOINS FRÉQUENTÉE

Les photomontages 20 et 21 présentés dans le chapitre suivant illustrent bien ce fait. Cette vue observée à partir du coteau opposé au projet éolien offre la perception la plus saisissante du projet, elle permet d'observer un rapport d'échelle équilibré. Si cette vue est très forte elle reste néanmoins relativement confidentielle, la perception du projet éolien est ponctuelle et l'axe routier est peu fréquenté.

LÉGENDE : Position des scénarii sur la coupe



ANALYSE DES RAPPORTS D'ÉCHELLE - CONCLUSIONS :

La prise en compte des rapports d'échelle entre les éoliennes et le relief est un facteur important de qualité de l'intégration paysagère des projets éoliens.

Dans le cas présent la réalisation de coupes en travers laissait entrevoir la possibilité de rapports d'échelles très défavorables au projet éolien avec des effets d'écrasement du relief assez marqué.

La vérification de terrain s'avère dans tous les cas indispensable afin de valider l'analyse cartographique, sur le terrain apparaissent des écrans visuels topographiques ou végétaux qui ne permettent pas de percevoir de rapports d'échelle défavorables.

- CHOIX DE LA VARIANTE RETENUE**COMPARAISON DES SCÉNARIIS :****- SCÉNARIO 1 :**

- Ce scénario présente à priori l'avantage de la simplicité mais à l'analyse il présente plusieurs handicaps :
- il se rapproche trop du bord de plateau et **implique une pression visuelle** sensiblement plus forte sur la vallée avec **l'ensemble des éoliennes en bord de plateau**, la ligne se rapproche fortement de l'habitat côté Neuville et implique des effets de surplombs.
- La capacité du projet est nettement inférieure aux deux autres scénariis (5 éoliennes pour 8 éoliennes pour les autres).

- SCÉNARIO 2 :

- Ce scénario aux lignes bien dessinées et parallèles présente plusieurs handicaps, en premier lieu il **ne respecte pas la servitude de recul de 900 mètres** exigée par le PLU de Solesmes.
- la ligne d'éoliennes ouest se rapproche trop du bord de plateau et **implique une pression visuelle plus marquée sur la vallée** que les deux autres scénariis.
- la ligne sud est trop proche de Neuville et Briastre et implique des effets de surplombs sur ces villages.
- la ligne sud présente un profil en long irrégulier avec une éolienne plus basse (E5).
- la création des accès aux éoliennes est plus difficile que pour les deux autres scénariis. Elle implique une emprise de projet supérieure et perturbe les pratiques culturelles.

- SCÉNARIO 3 :

- Ce scénario aux lignes rigoureusement dessinées présente un aspect moins fluide qu'une simple ligne néanmoins :
- il présente l'avantage d'être **plus compact et s'écarte d'avantage des zones d'habitations** avec un retrait minimum de 900 mètres,
- le recul significatif des éoliennes par rapport à la vallée de la Selle **allège nettement la pression visuelle** sur cette dernière et sur les communes de Briastre et de Neuville notamment.
- le projet s'appuie sur un réseau de chemin existant permettant de réduire l'emprise du projet et le rendre compatible avec les pratiques culturelles.
- la capacité du projet est plus importante (8 éoliennes) tout en ayant une emprise visuelle modérée (notamment par rapport au scénario 2 de même capacité).

CONCLUSION :

- Le scénario 3 est le scénario qui rassemble le plus de critères favorables aussi ce scénario est retenu.

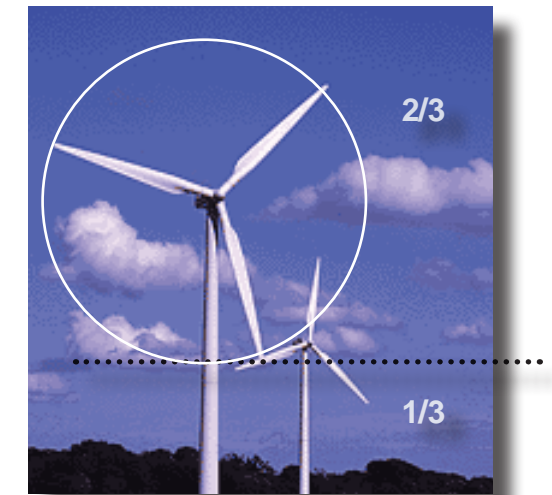
IMPACT PAYSAGER DU PROJET ÉOLIEN



LE MODÈLE D'ÉOLIENNE RETENU EST LE SUIVANT :

Modèle GÉNÉRAL ELECTRIC, G.E 2.85 - 103

Hauteur totale : 126 mètres. Modèle aux pâles assez longue qui donne à l'éolienne un aspect un peu trapu.



Éolienne aux proportions équilibrées à l'allure plus légère.

L'IMPACT VISUEL D'UN PROJET ÉOLIEN VARIE SELON LES DISTANCES DE PERCEPTION :

Nous distinguerons ici **quatre niveaux de perceptions** :

- les perceptions in situ,
- les **perceptions visuelles proches** (jusqu'à 5 kilomètres des éoliennes).
- les **perceptions visuelles intermédiaires** (de 5 à 10 kilomètres)
- les **perceptions visuelles éloignées** (de 10 à 15 kilomètres)

La perception du projet éolien s'étudie en fonction des usages et de la configuration du territoire.

Ainsi, on s'intéressera, quelle que soit la distance, aux perceptions du site depuis les zones d'habitations, les axes routiers principaux, et les éléments patrimoniaux.

- Perceptions in situ :

- Concerne les perceptions immédiates (au pied de l'éolienne), cette échelle n'est pas pertinente au niveau du volet paysager car le site éolien projeté est localisé sur un plateau agricole peu fréquenté et en retrait des grands axes.

- Perceptions jusqu'à 5 km :

Il s'agit d'une **zone de fort impact visuel qui implique des perceptions quelquefois fortes à partir des villages environnants** (ex : Neuville).

En ce qui concerne les monuments historiques l'implantation des éoliennes est en fort retrait par rapport aux quelques monuments protégés localisés à plus de 5 km.

On trouve dans ce périmètre plusieurs cimetières du Commonwealth (guerre 14-18) qui ne font l'objet d'aucune protection spécifique.

- Habitations :

Du côté des hameaux Solesmois d'Ovillers et d'Amerval l'impact visuel existe mais il est très limité par la topographie, la végétation et le cadre bâti dense.

Quelques habitations isolées se trouvent le long de la RD 43 (Marou, Maison rouge), localisées au sein de la vallée du Béart l'impact visuel est atténué par l'écran topographique et végétal.

Les perceptions les plus fortes se feront à partir du coteau de la vallée de la Selle orienté vers le plateau où sont implantées les éoliennes. Dans le secteur d'implantation (ex-périmètre ZDE) on ne recense aucun élément bâti.

Aucune habitation n'est localisée à moins de 900 mètres de éoliennes.

- Axes routiers :

- les perceptions sont fortes en vision frontale* à partir de **la R.D 98 qui descend le coteau au niveau de Neuville et face au site éolien projeté**, cependant il s'agit d'un axe de desserte locale.

- les perceptions peuvent être fortes en vision latérale* au niveau des **axes de communication qui tangent le site éolien projeté** comme la RD 942 (axe Le Quesnoy - Solesmes).

- Perceptions de 5 à 15 km :

- **A partir des habitations**, à plus de 5 km la situation topographique des villages pour la plupart implantés au sein de vallées limite fortement la perception du projet éolien.

Une grande partie des villages sont implantés au sein de vallées (vallée de la Selle, vallée des Harpies et du Saint-Georges) ce qui limite l'impact visuel de façon significative.

- **Axes routiers** : les perceptions sont très limitées à partir des routes de vallées, les routes de plateaux peuvent présenter des vues mais latérales et très atténuées par la distance et les écrans végétaux diffus.

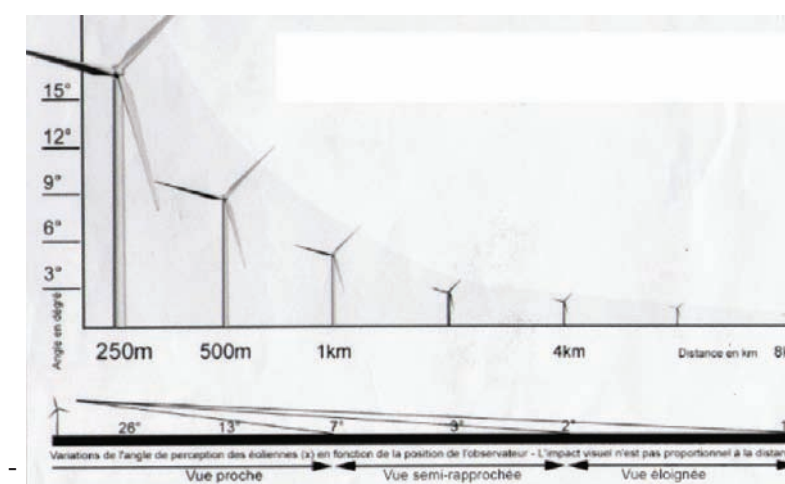
- **Covisibilités avec les monuments historiques** : une grande majorité des monuments étant situés au sein de vallées qui ne sont pas orientées vers le site éolien projeté les covisibilités sont nécessairement très limitées.

- Perceptions au delà de 15 km :

- **Les perceptions au delà de 15 km restent très limitées et très peu impactantes car d'une part le plateau qui est ponctué de bosquets épars constituent progressivement un filtre visuel qui atténue fortement ou masque les vues lointaines, ensuite les points hauts qui permettraient d'avoir des points de vues lointains sont très rares.**

* Voir planche suivante «critères d'évaluation de l'impact visuel».









Profil montrant les différents niveaux de perception des éoliennes selon la distance à laquelle on se trouve.



L'évaluation de l'impact paysager du projet éolien se base sur des critères qui se veulent les plus objectifs possibles, et dont le croisement nous aide à construire une vision critique locale mais aussi globale pour chaque monuments historiques et sites situés dans la zone d'étude.

Deux types de critères de jugement sont utilisés :

- des **critères visuels**, qui observent finement les rapports d'échelle entre les monuments et les éoliennes.
- des **critères socio-culturels**, qui identifient le niveau d'appropriation et de reconnaissance du paysage et des monuments par la population.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'IMPACT (CRITÈRES VISUELS)		FACTEURS DE PONDÉRATION DE L'IMPACT (non exhaustif, voir autres critères ci-dessous)	
	VISION PROCHE	VISION ÉLOIGNÉE	
VISION FRONTALE	Impact visuel très pénalisant 	Impact visuel relativement pénalisant 	Impact visuel à priori limité 
	VISION LATÉRALE 	VISION ÉLOIGNÉE 	
VISION LATÉRALE	VISION PROCHE 	VISION ÉLOIGNÉE 	VISION ATTÉNUÉE (écrans naturels ou bâtis) 

On peut ainsi déterminer une **échelle d'impact visuel**, qui permet de différencier les impacts très pénalisants et les impacts relatifs à étudier plus finement.

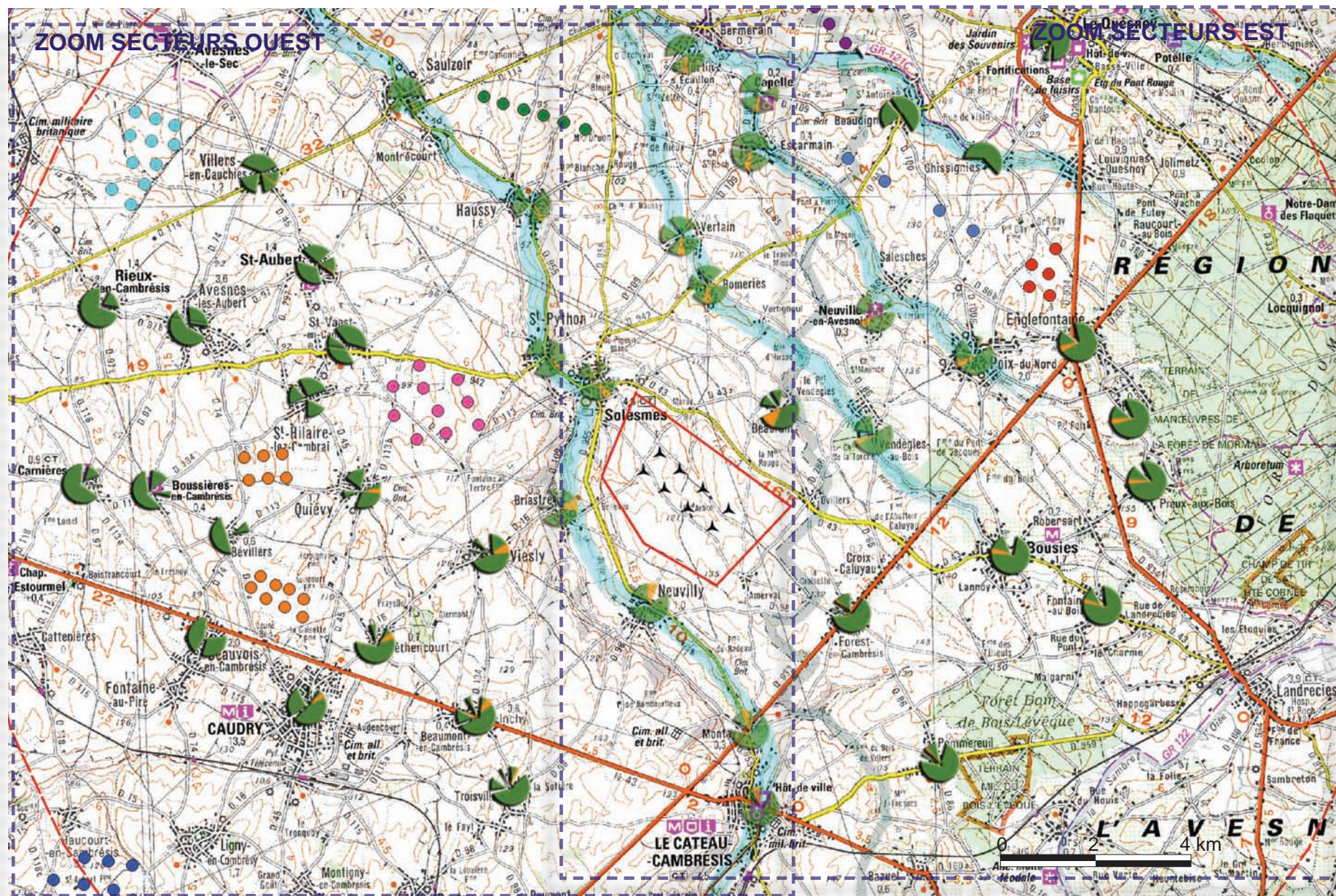
AUTRES CRITÈRES VISUELS

- La **qualité des points de vues impactés** et du site dans lequel s'insère le monument historique (caractère exceptionnel, remarquable, marginal, commun),
- La **qualité architecturale du monument historique impacté** (emblématique, exceptionnel, remarquable, commun),..

CRITÈRES NON VISUELS (non exhaustif)

- L'**impact sur la vie locale** (coeur de vie, perception à partir de l'habitat,..),
- Le **niveau de reconnaissance des points de vues impactés** (reconnaissance à l'échelle nationale, départementale ou locale),
- Le **niveau de fréquentation des points de vue impactés** par le public (fréquentation à l'échelle nationale, départementale ou locale),

ÉVOLUTION POTENTIELLE DES RESPIRATIONS VISUELLES EXISTANTES



LÉGENDE :

- **projet éolien installé :**
 - - Parc du Canton du Quesnoy
- **Parcs éoliens accordés mais non installés :**
 - - Parc de la Chaussée Brunehaut
 - - Parc de la Voie du Moulin Jérôme
 - - Parc des Chemins de Grès
 - - Parc du Chemin d'Avesnes
 - - Parc du Mont de Bagny
 - - Parc du Bois de Saint-Aubert
- **Parcs éoliens en cours d'instruction :**
 - (Avis favorable de l'autorité environnementale) - Parc du Louverg
 - - Parc du chemin de Saint-Druon
- Avis favorable de l'autorité environnementale ?
 - - Parc de la ferme du Moulin Jérôme

Attention :

Les angles définis par ces graphiques sont purement théoriques, il s'agit d'identifier les angles visuels potentiellement impactés par des projets éoliens ainsi que les plus grands angles de respirations visuelles préservés.

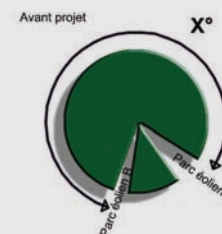
Ces calculs théoriques, construits sur la base d'un point fictif localisé au centre des communes, intègrent le rayonnement des parcs éoliens périphériques dans les 10 km à la ronde, sans prendre en compte la configuration de terrain autour du site (structures végétales, topographiques et bâties présentes).

A l'expérience la configuration de terrain vient dans la majorité des cas réduire la perception des éoliennes du territoire ce qui permet d'augmenter l'angle de respiration visuelle préservé.

LÉGENDE :

1 / SITUATION EXISTANTE

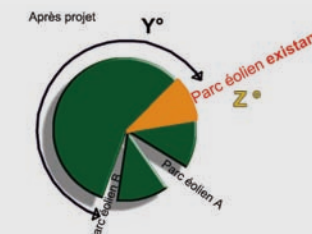
X = Angle de la respiration visuelle existante



2 / SITUATION PROJÉTÉE

Y = Angle de la respiration visuelle la plus grande après intégration du projet éolien

Z = angle de l'impact complémentaire lié au présent projet éolien



En blanc = les angles déjà impactés par les parcs éoliens voisins dans un rayon de 10 kms. Ces angles sont maximaux car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels d'ordre bâti, végétal ou topographique pouvant limiter la vue sur les différents champs éoliens existants ou projetés.

En couleur verte = les respirations visuelles exemptes d'impact éolien dans un rayon de 10 km. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant:

- les projets construits
- les projets acceptés
- le projet faisant l'objet de la demande de permis de construire
- les projets déposés ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

APPROCHE DE LA NOTION D'ENCERCLEMENT :

En règle générale on considère qu'il y a une forte probabilité d'encerclement lorsque le total des angles impactés est supérieur à 180°. Un angle sans éolienne doit être préservé pour chaque village (espace de respiration de 160° à 180°).

EFFET D'ENCERCLEMENT ATTENUÉ :



Afin de nuancer cette lecture les sites qui sont de par leur configuration moins exposés à des impacts visuels auront un risque d'encerclement limité, soit :

- les sites de vallées boisées et non orientées vers les parcs éoliens et relativement éloignées du projet éolien,
- les communes du plateau protégées par des franges boisées et relativement éloignées du projet éolien, ..



SECTEUR OUEST

Suivant les recommandations en vigueur dans de nombreux référentiels éoliens un angle de 160° à 180° sans éolienne doit être préservé pour chaque village.

Pour la plupart des communes cet espace de respiration est préservé, cependant pour 4 communes proches du projet éolien Solesmois la respiration résiduelle descend sous les 180° soit :

- 70° = Quiévy
- 135° = Solesmes, Briastre,
- 160° = Viesly

- **Quiévy** est la commune la plus impactée est avec près de 70° de respiration résiduelle mais ce surtout sont les 3 autres projets éoliens qui l'entoure qui créent un encerclement avec un total de 130° impacté contre seulement 10° pour le projet éolien Solesmois.

Notons que la topographie masque intégralement le parc éolien projeté.

- **Viesly** est un peu moins impactée avec 160° de respiration résiduelle, le projet éolien Solesmois impacte un angle de 25° .

- **Solesmes et Briastre** sont situées au sein de vallée de la Selle aussi l'impact visuel à partir de ces communes sera atténué par la topographie. Ainsi la commune de **Briastre** semble encerclée sur près de 50% de son panorama par des parcs éoliens, dont 1/8^{ème} par le projet Solesmois, cependant la position de la commune sur le versant sud de la vallée de la Selle empêche les perceptions vers l'ouest du fait de l'écran topographique du versant de la vallée, néanmoins les éoliennes projetées sont très perceptibles sur le coteau qui fait face au village.

La commune de **Solesmes** est moins impactée visuellement car les vues à partir de l'agglomération Solesmoise vers le projet éolien sont très limitées et confidentielles.

La commune de **Neuilly** est théoriquement la plus impactée par le nouveau projet avec 45° du champs visuel. Sa position au sein de la vallée limite fortement l'impact des parcs éoliens à l'ouest.

- La commune du **Cateau** est impactée à 15° mais la perception visuelle est très limitée par sa situation au sein de la vallée de la Selle, l'angle résiduel est supérieur à 225° .

Les communes de vallées, non orientées vers le projet éolien, bénéficiant souvent d'écrans topographiques, bâtis et végétaux sont généralement peu impactés par le projet éolien.



SECTEUR EST

La partie est du territoire est moins impactée par les projets éoliens lesquels sont de dimensions plus modestes et s'insèrent assez naturellement au niveau des interfluves caractéristiques du plateau Quercitain.

Les effets d'encerclement sont très limités, seules quatre communes ont des respirations résiduelles inférieures à 180°,

135° = Beaurain, Neuville-en-Avesnois, Vertain, Romeries,

- La commune de **Beaurain** est impactée à 45°, l'angle résiduel est de 135°, la commune étant entourée par une frange végétale le nouveau projet éolien sera surtout perçu à partir de la sortie de village ouest.

- pour **Neuville-en-Avesnois** l'angle résiduel est de 135° mais l'impact du projet éolien Solesmois est limité du fait de la configuration de la commune à flanc de coteaux.

- Les communes de **Vertain** et de **Romeries** situées au sein de la vallée des Harpies sont préservées de l'effet d'encerclement par leur position géographique.

- La commune de **Le Quesnoy** n'est pas concernée par un impact émergent lié au présent projet éolien avec plusieurs projets éoliens en avant-plan.

A plus de 4 km l'angle impacté par le projet éolien Solesmois descend à moins de 20° soit 1/18^{ème} du panorama total.

En conclusion on ne peut parler réellement et pour le moment d'effet d'encerclement marqué à l'échelle du territoire.

Quiévy est peu impacté par le parc éolien projeté et l'impact du projet éolien de Solesmes est très limité avec 10° contre 130° pour les autres parcs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CÔNES DE VUES LIBRES SUR LES PROJETS ÉOLIENS DEPUIS LES COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES

L'objectif de cet exercice est de vérifier si chaque commune dispose de la **respiration paysagère minimale** soit un angle de 160° à 180° sans éoliennes. En deçà des 180° un effet d'encerclement est possible, cependant il faut confronter la théorie à l'épreuve du terrain car la topographie, les écrans végétaux ou bâtis peuvent atténuer plus ou moins fortement l'impression d'enfermement visuel. C'est pourquoi les données brutes sont interprétées ici au cas par cas.

Commune	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) <u>la plus grande pour chaque commune *</u>		Angle supplémentaire impacté par le projet éolien du Solesmois
	Respiration existante * : situation existante intégrant l'ensemble des projets construits et accordés (sans le projet éolien du Solesmois)	Respiration résiduelle * : Après intégration du projet complet + projets déposés faisant l'objet d'un avis de l'AE (avec le projet éolien du Solesmois)	
Neuvilly	210°	210°	45°
Beaurain	180°	135°	45°
Briastre	225°	135°	40°
Viesly	260°	160°	25°
Quiévy	135°	70°	10°
Montay	230°	230°	20°
Forest-en-Cambresis	225°	225°	10°
Solesmes	170°	135°	20°
Saint-Python	220°	135°	15°
Vertain	135°	100°	20°
Romeries	135°	80°	25°
Neuville-en-Avesnois	150°	135°	20°
Vendegies-au-Bois	205°	180°	25°
Haussy	110°	110°	12°
Le Cateau-Cambresis	225°	225°	15°
Caudry	180°	167°	13°
Saint-Hilaire	90°	90°	0°
Béwillers	170°	170°	0°
Le Quesnoy	310°	310°	0°

Voir analyse détaillée dans les pages précédentes (cartes et commentaires).

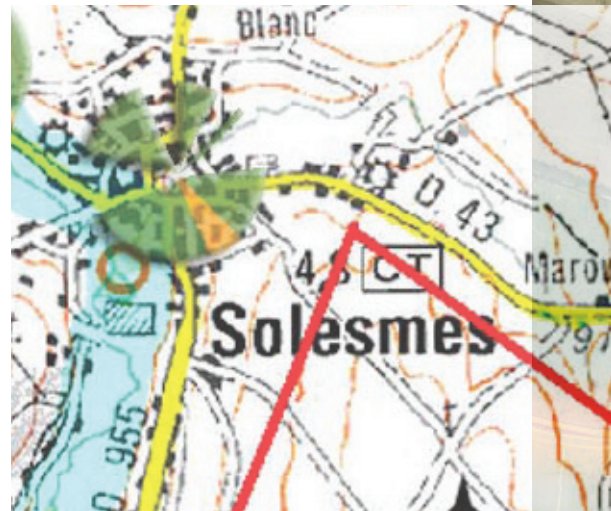
ANALYSE DES PERCEPTIONS À PARTIR DE BRIASTRE



ANALYSE DES PERCEPTIONS À PARTIR DE NEUVILLY



ANALYSE DES PERCEPTIONS À PARTIR DE SOLESMES

Commentaire :

Les perceptions les plus marquées se font :

- en entrées de commune à partir de la RD 942 et RD 113, voir photomontages 15, 16,
- en sortie de commune, à partir de la RD 43 voir photomontages 12.

A partir de l'intérieur de l'agglomération aucune perception visuelle significative n'est possible car aucune perspective visuelle n'est orientée vers le projet éolien voir photomontages 13, 14.

**PROJET ÉOLIEN
DU SOLESMOIS**

GUIDE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES :

Chaque photomontage fait la même hauteur afin de conserver une perception des éoliennes proportionnelle à leur distance, par contre la largeur du photomontage varie en fonction de l'angle. Les photomontages ont été insérés dans la présente étude paysagère à un angle maximum de 120°, ce qui correspond à la vision binoculaire d'un adulte. La distance à l'éolienne la plus proche du site éolien projeté est reportée au haut de chaque planche de photomontage.

CONTEXTUALISATION ET ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL

E.5 Prévisualisation 7 - Perception d'intervisibilités -

Commune : Solesmes - Hameau d'Amerval Point de vue : entrée nord, chemin rural

- COMMENTAIRES :


Le hameau d'Amerval est un petit ensemble d'habitations groupées dépendant de la ville de Solesmes. Le hameau situé dans un repli topographique est cerné d'une frange arborée qui lui donne une image de «village-bosquet».

- Analyse de l'impact visuel :

Le parc est très perceptible à partir de la sortie nord du hameau en s'approchant du site éolien projeté, cependant ce chemin rural qui relie Amerval à Oviliers est fréquenté de façon très modérée par les seuls habitants du hameau.

Le projet éolien s'articule bien visuellement avec la ligne de six éoliennes du parc de la Chaussée Brunehaut visible en arrière-plan.

- Éloignement minimum des habitations : 1 km



ETUDE D'IMPACT DU PARC ÉOLIEN DU PAYS SOLESMOIS - VOLET PAYSAGER - BOCAGE

REPÈRAGE CARTOGRAPHIQUE DU POINT DE VUE ET DU CÔNE VISUEL

NUMÉRO DU PHOTOMONTAGE

DISTANCE PAR RAPPORT AU PROJET

E.5 Prévisualisation 7 - Perception d'intervisibilités -

Commune : Solesmes - Hameau d'Amerval Point de vue : entrée nord, chemin rural Distance au projet : 4 333,3 km

ETAT INITIAL

SITUATION EXISTANTE

Axe visuel vers le site éolien projeté à partir du chemin rural d'Oviliers.

E06 E07 E08 E01 E02 E03 E04

Éoliennes numérotées

parc éolien de la Chaussée Brunehaut

SITUATION PROJETÉE

SITUATION PROJETÉE

Le site éolien projeté est bien perceptible, l'alignement des éoliennes apparaît comme très régulier.

ETUDE D'IMPACT DU PARC ÉOLIEN DU PAYS SOLESMOIS - VOLET PAYSAGER - BOCAGE

REPRÉSENTATION DES VUES EN «TAILLE RÉDUITES» :

Des vues zoomées ou « Perceptions zoomées » ont été réalisées pour les vues les plus éloignées, au delà de 5 km lorsque les parcs éoliens commencent à devenir peu lisibles.

Par ailleurs certains parcs peu visibles ont été contrastés pour des questions de lisibilité.

CLASSEMENT THÉMATIQUE DES PANORAMAS :

Une analyse thématique des effets du projet éolien sur le paysage a été réalisée. En effet, pour chaque périmètre (rapproché, intermédiaire, éloigné) la présente étude paysagère analyse les effets du parc à partir :

- des infrastructures : les points de vue ayant servis à l'analyse sont représentés en rose ;
- des éléments patrimoniaux : les points de vue sont représentés en jaune ;
- des villages : les points de vue sont représentés en violet ;
- des paysages emblématiques : les points de vue sont représentés en vert.

Le tableau ci-contre reprend l'ensemble des points de vue utilisés dans l'étude ainsi que le code couleur en fonction de la thématique auquel il se rattache.

La carte ci-contre permet de localiser ces points de vue.

Notons enfin que les impacts cumulés avec les autres parcs ne font pas l'objet d'une thématique à part mais sont analysés tout au long de l'étude à travers chacune des thématiques décrites précédemment.

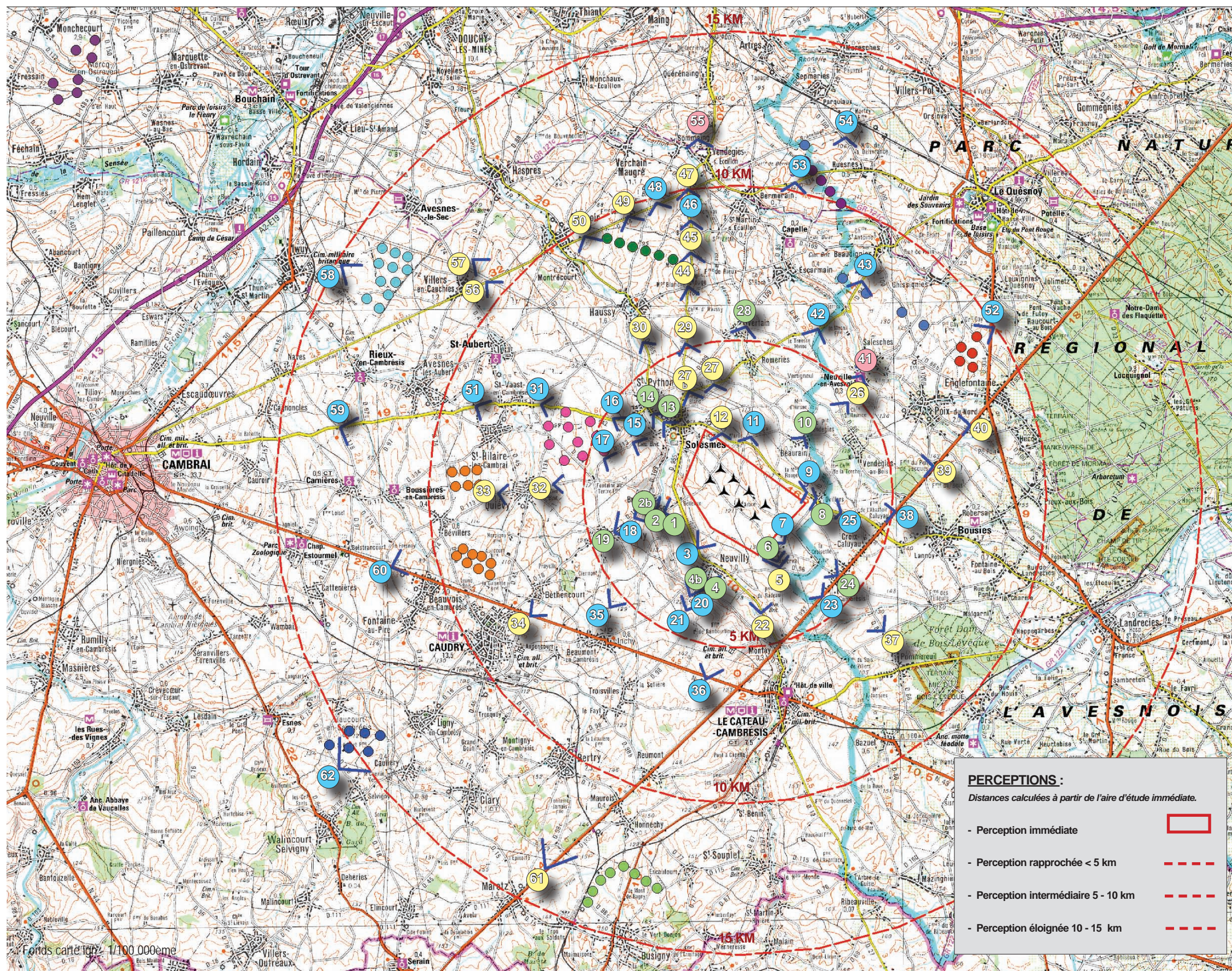
REPÉRAGE DES PANORAMAS :

- Points de vues à partir des villages 1
- Points de vues à partir des infrastructures : 2
- Enjeux patrimoniaux : 3
Monuments historiques classés et inscrits
- Intervisibilités entre éoliennes : 4

LÉGENDE :

- projet éolien installé :
 - - Parc du Canton du Quesnoy
- Parcs éoliens accordés mais non installés :
 - - Parc de la Chaussée Brunehaut
 - - Parc de la Voie du Moulin Jérôme
 - - Parc des Chemins de Grès
 - - Parc du Chemin d'Avesnes
 - - Parc du Mont de Bagny
 - - Parc du Bois de Saint-Aubert
- Parcs éoliens en cours d'instruction :
(Avis favorable de l'autorité environnementale)
 - - Parc du Louveng
 - - Parc du chemin de Saint-Druon

Source : Carmen - Mise à jour 15 février 2016



PERCEPTIONS :
Distances calculées à partir de l'aire d'étude immédiate.

- Perception immédiate
- Perception rapprochée < 5 km
- Perception intermédiaire 5 - 10 km
- Perception éloignée 10 - 15 km

Ces perceptions correspondent à une vision proche du parc jusqu'à une distance de 5 kilomètres des sites éoliens, zone où l'impact visuel des éoliennes est nécessairement le plus marquant.

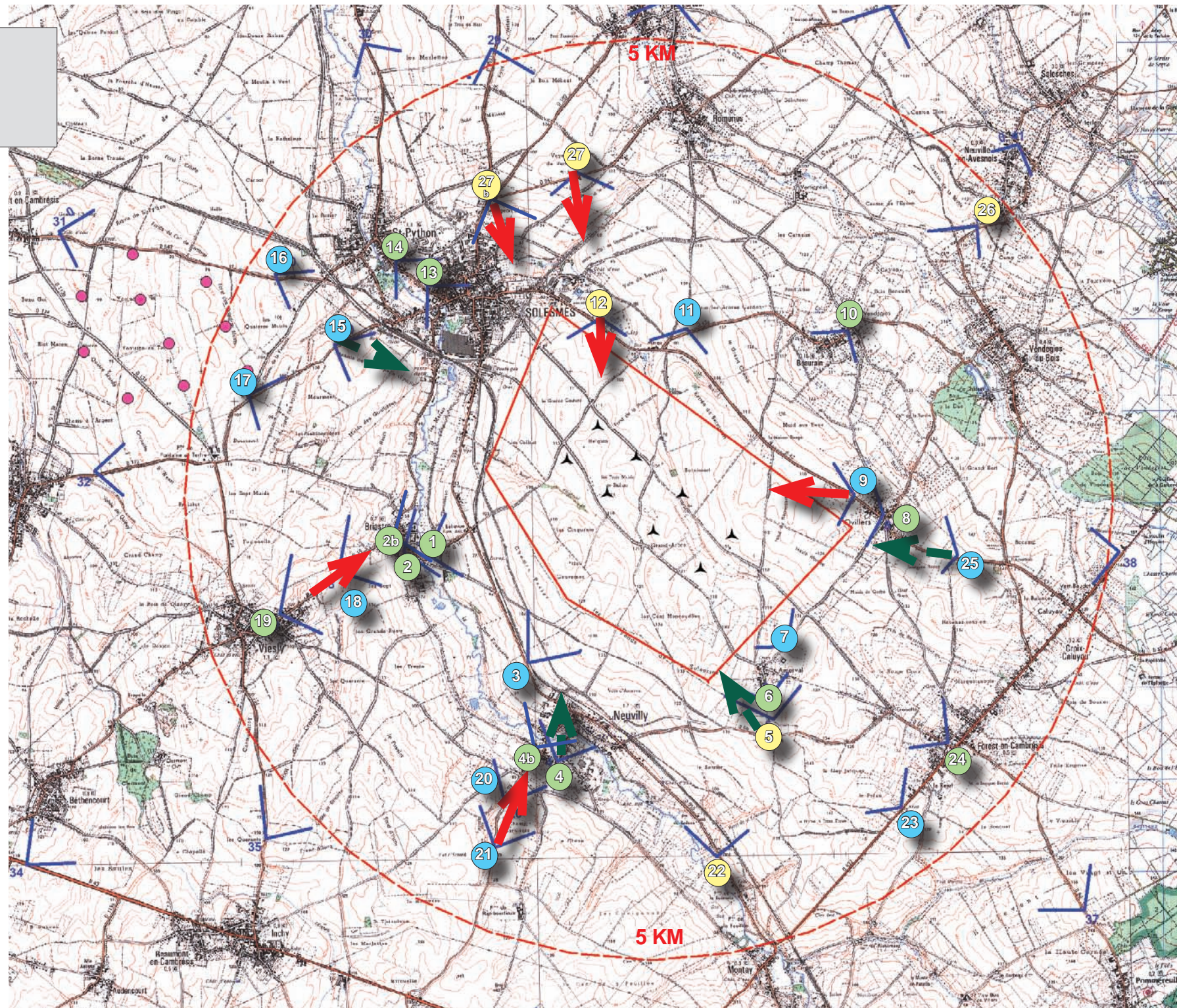
Enjeux différenciés de l'aire d'étude :

A cette échelle locale les points de vue sont hiérarchisés en fonction des enjeux : (du plus proche au plus éloigné)

- les **points de vue à partir des villages**, qui concernent les enjeux les plus forts pour la population, les points de vue les plus exposés sont étudiés en premier.
- les **points de vue à partir des infrastructures**, qui touchent à l'image du territoire et sa perception par les automobilistes,
- les **points de vue à partir des éléments architecturaux protégés**, aucun monument historique ne se trouve à moins de 5 km du site éolien projeté.

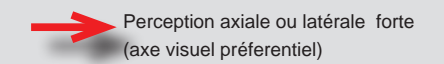
REPÉRAGE DES PÉRIMÈTRES :

- Aire d'étude rapprochée :



DEGRE DE PERCEPTION DES PARCS EOLIENS :

Vision marquée :
Perception axiale très forte en terrain dégagé et en rapport direct avec le projet éolien.



Vision atténuée :
Perception atténuée par un avant-plan topographique, végétal (boisement ou plantations autour des maisons), la distance et une perception non axiale.



REPÉRAGE DES PANORAMAS :

- Points de vues à partir des **villages** 1
- Points de vues à partir des **infrastructures** 2
- Enjeux **patrimoniaux** :
Monuments historiques classés et inscrits 3
- **Intervisibilités entre éoliennes** : 4

LÉGENDE :

- **projet éolien installé :**
● - Parc du Canton du Quesnoy
- **Parcs éoliens accordés mais non installés :**
● - Parc de la Chaussée Brunehaut
● - Parc de la Voie du Moulin Jérôme
● - Parc des Chemins de Grès
● - Parc du Chemin d'Avesnes
● - Parc du Mont de Bagny
● - Parc du Bois de Saint-Aubert
- **Parcs éoliens en cours d'instruction :**
(Avis favorable de l'autorité environnementale)
● - Parc du Louveng
● - Parc du chemin de Saint-Druon
- Avis favorable de l'autorité environnementale ?
● - Parc de la ferme du Moulin Jérôme

LES VALLÉES, DES ESPACES PROTÉGÉS VISUELLEMENT :

la vallée de la Selle qui abrite la majeure partie de la population du territoire est très peu impactée par le projet éolien, on distinguera :

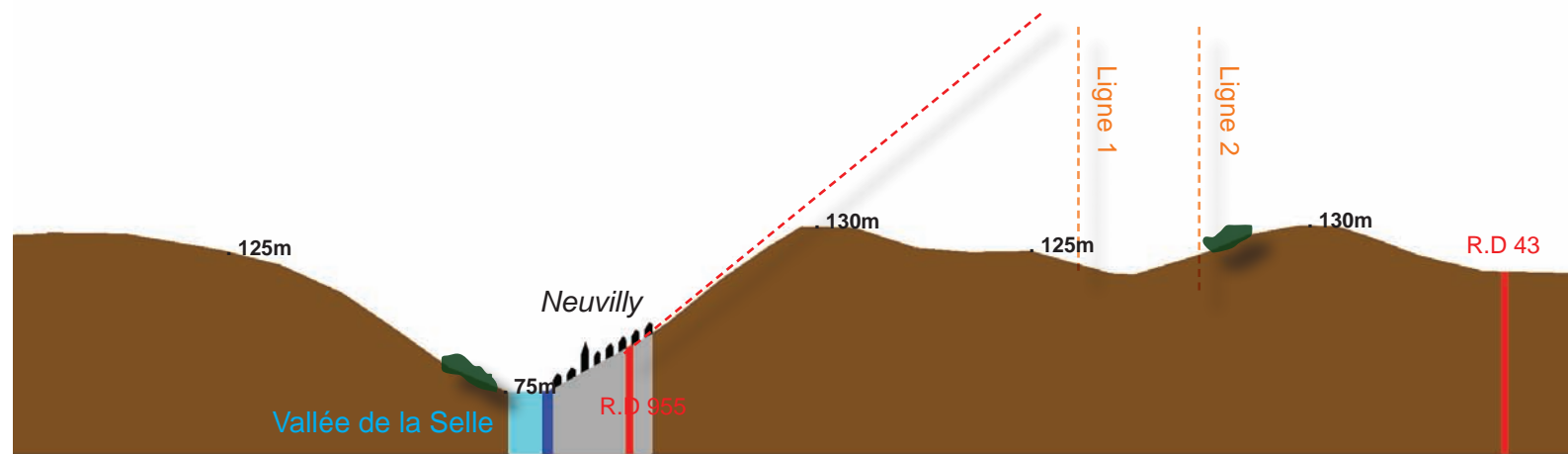
- La partie de la vallée de la Selle contigüe au plateau éolien, si le coteau exposé plein nord permet des perceptions fortes du site éolien projeté, le coteau exposé au sud bénéficie de l'écran topographique, végétal voire bâti qui accompagne la vallée.
- La «Selle amont» (du côté du Cateau) et la «Selle aval» (côté Escaut), la vallée ne présente que très rarement des vues axiales vers le site éolien projeté ou alors à forte distance où la présence d'écrans visuels filtrent fortement les vues. Tout au long de la vallée la topographie des coteaux, les franges végétales qui l'accompagne et le cadre bâti constituent des avant-plans qui limitent la possibilité de perceptions fortes.



Perception à partir de la RD 955 en direction de Solesmes, entre Montay et Neuville au niveau du cimetière britannique. Photomontage n°22.



Perception à partir de la RD 955 en direction de Solesmes, entre Neuville et Briastre. Photomontage n°3.



Corridor bâti au niveau de l'entrée sud de Solesmes.



Malgré sa proximité au site l'axe Solesmes - Le Cateau (RD 955) est très peu impacté par le projet éolien en retrait par rapport au coteau et qui bénéficie de l'écran topographique et végétal.



Perception à partir de la RD 955 en direction de Solesmes, entre Montay et Neuville, la vallée orientée en direction du site éolien projeté est protégée par des écrans visuels.

Commune : Briastre

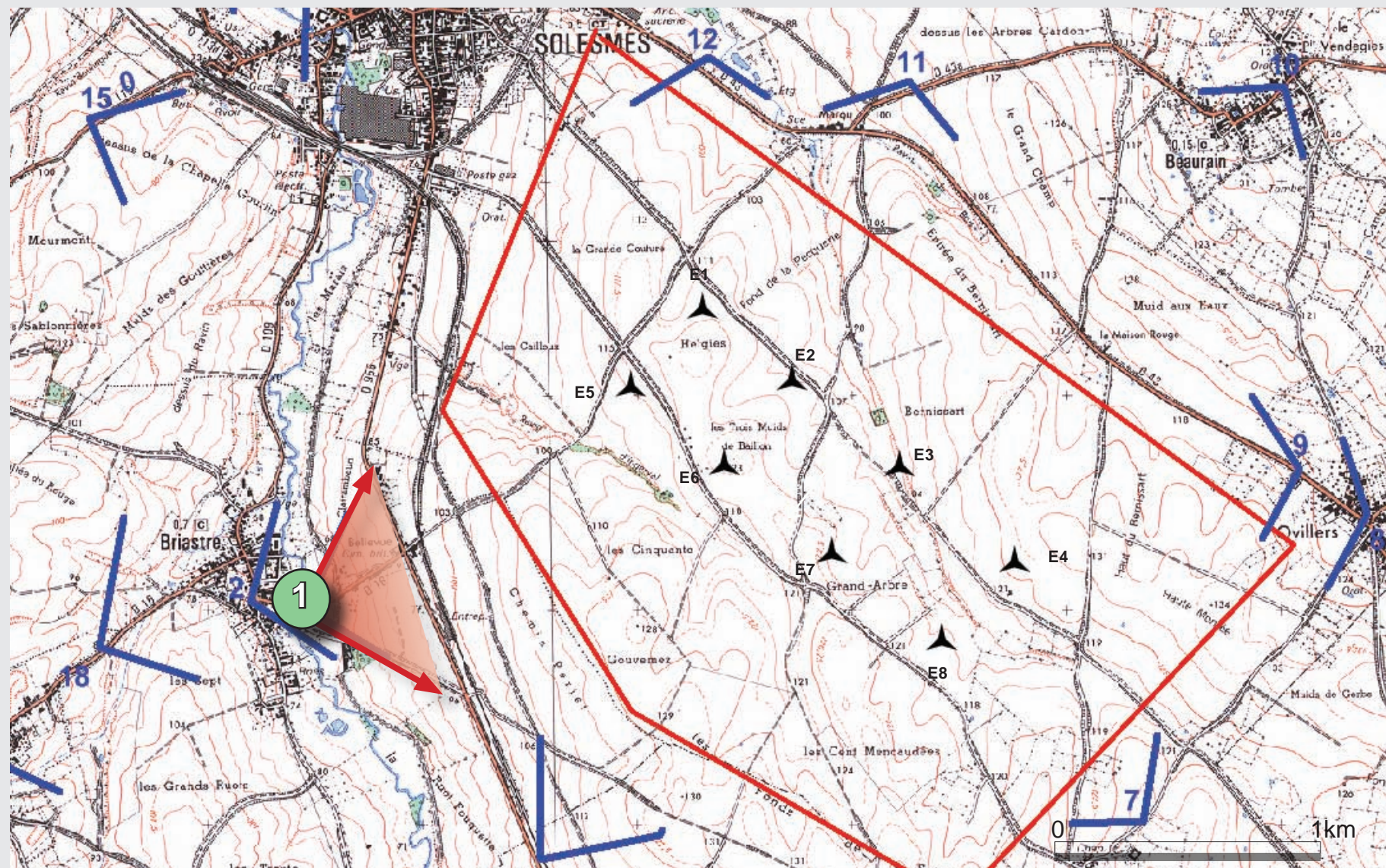
Point de vue : Rue Jean Jaurès

- COMMENTAIRES :

Le village de Briastre étant implanté sur le coteau orienté vers le site éolien projeté des vues fortes seront possibles à partir des franges du village en relation visuelle directe avec le projet éolien et de surcroît à partir des rues axées vers les éoliennes.

- Analyse de l'impact visuel :

Le site éolien projeté est perçu dans l'axe de la sortie de commune vers Solesmes, une seule éolienne est particulièrement visible dans l'axe de la route, les autres éoliennes étant perçues partiellement (bouts de pales).



- Éloignement minimum des habitations : 1,2 km

Commune : Briastre

Point de vue : Rue Jean Jaurès

Distance par rapport au projet : 2 à 3.5 km



ÉTAT INITIAL

Axe visuel vers le site éolien projeté à partir de la sortie de village est.



SITUATION PROJÉTÉE

Commune : Briastre

Point de vue : Place de la mairie

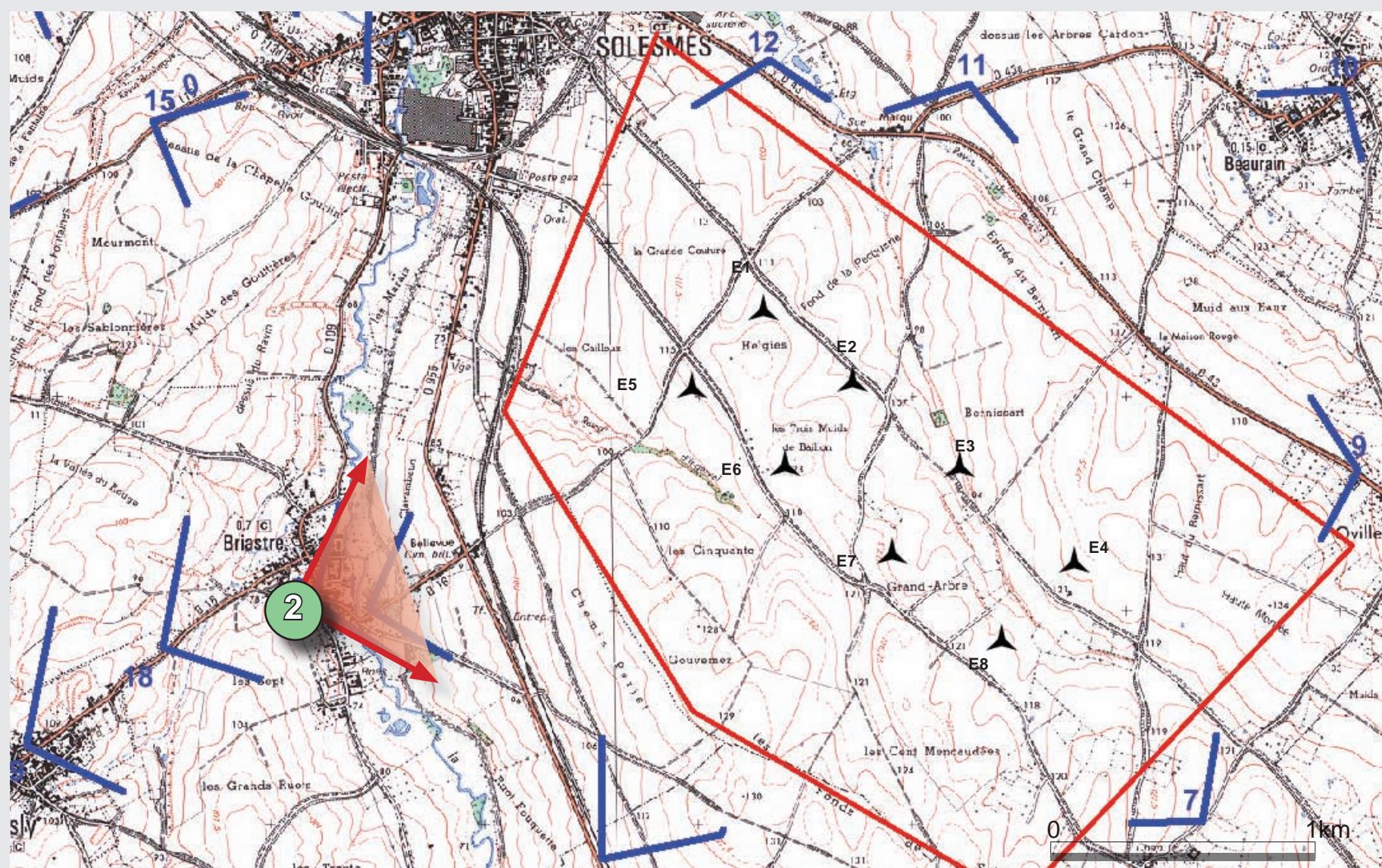
- COMMENTAIRES :

Le village de Briastre étant implanté sur le coteau orienté vers le site éolien projeté des vues seront possibles à partir du village, et exclusivement à partir des rues axées sur les éoliennes.

La place de la mairie étant relativement dégagée elle offre néanmoins une perspective visuelle vers le site éolien projeté.

- Analyse de l'impact visuel :

Le site éolien projeté est perçu à partir de la place de la mairie, 3 éoliennes sont visibles de façon partielle et de façon assez ponctuelle à l'échelle de la traversée de village.



- Éloignement minimum des habitations : 1,2 km

Commune : Briastre

Point de vue : Place de la mairie

Distance par rapport au projet : 2 à 3.5 km



ÉTAT INITIAL

Axe visuel vers le site éolien projeté à partir du centre bourg.

E03

E07

E04

E08



SITUATION PROJETÉE

Commune : Briastre

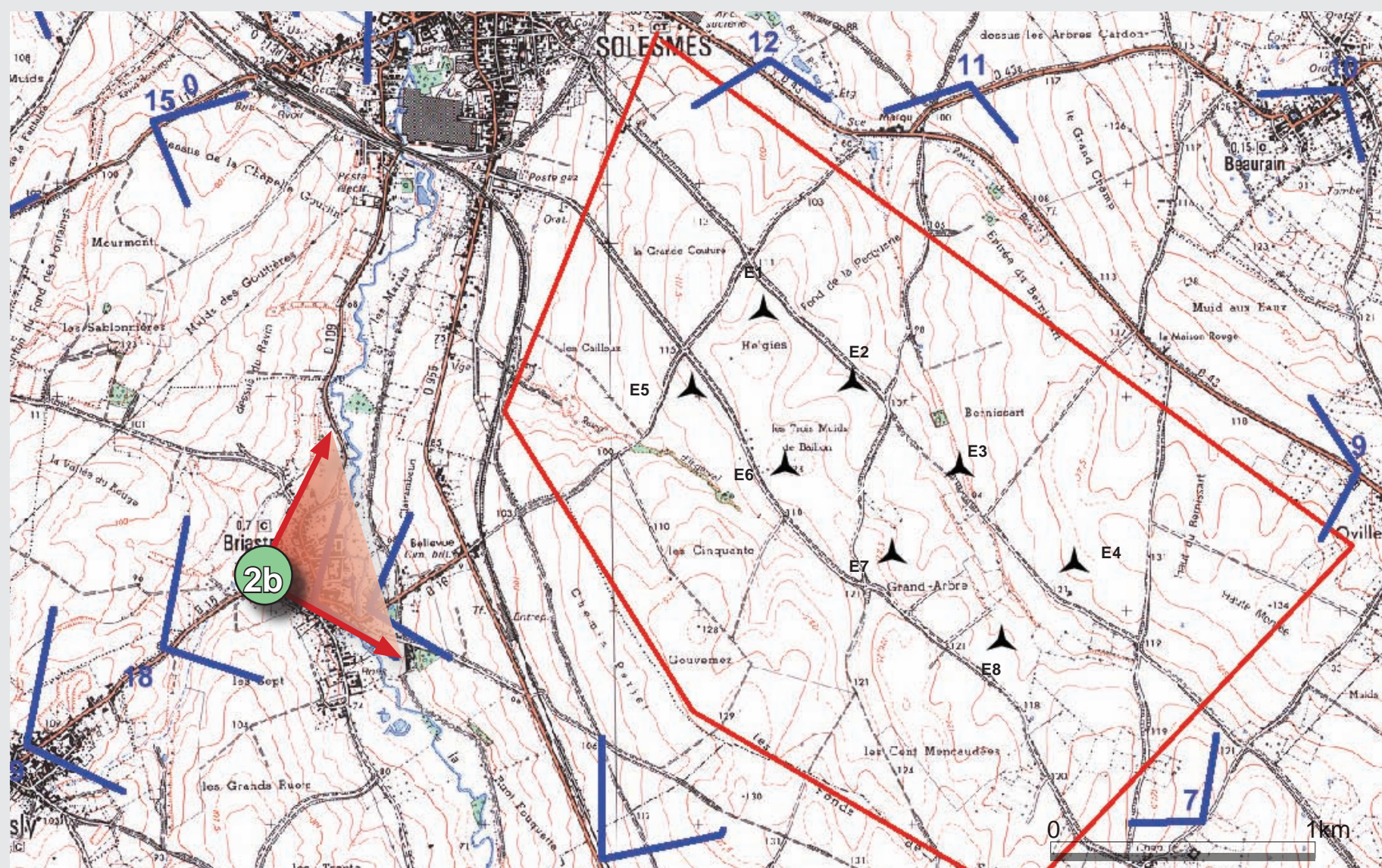
Point de vue : Rue du maréchal Foch

- COMMENTAIRES :

Le village de Briastre étant implanté sur le coteau orienté vers le site éolien projeté des vues seront possibles à partir du village, et exclusivement à partir des rues axées sur les éoliennes.

- Analyse de l'impact visuel :

Le site éolien projeté est perçu à partir de la rue Foch dans l'axe de la route, seules deux éoliennes sont bien perceptibles.



- Éloignement minimum des habitations : 1,2 km

Commune : Briastre

Point de vue : Rue du maréchal Foch

Distance par rapport au projet : 2 à 3.5 km



Axe visuel vers le site éolien projeté à partir de la traversée de village.

E01

E05

E02

E06



Commune : Neuville

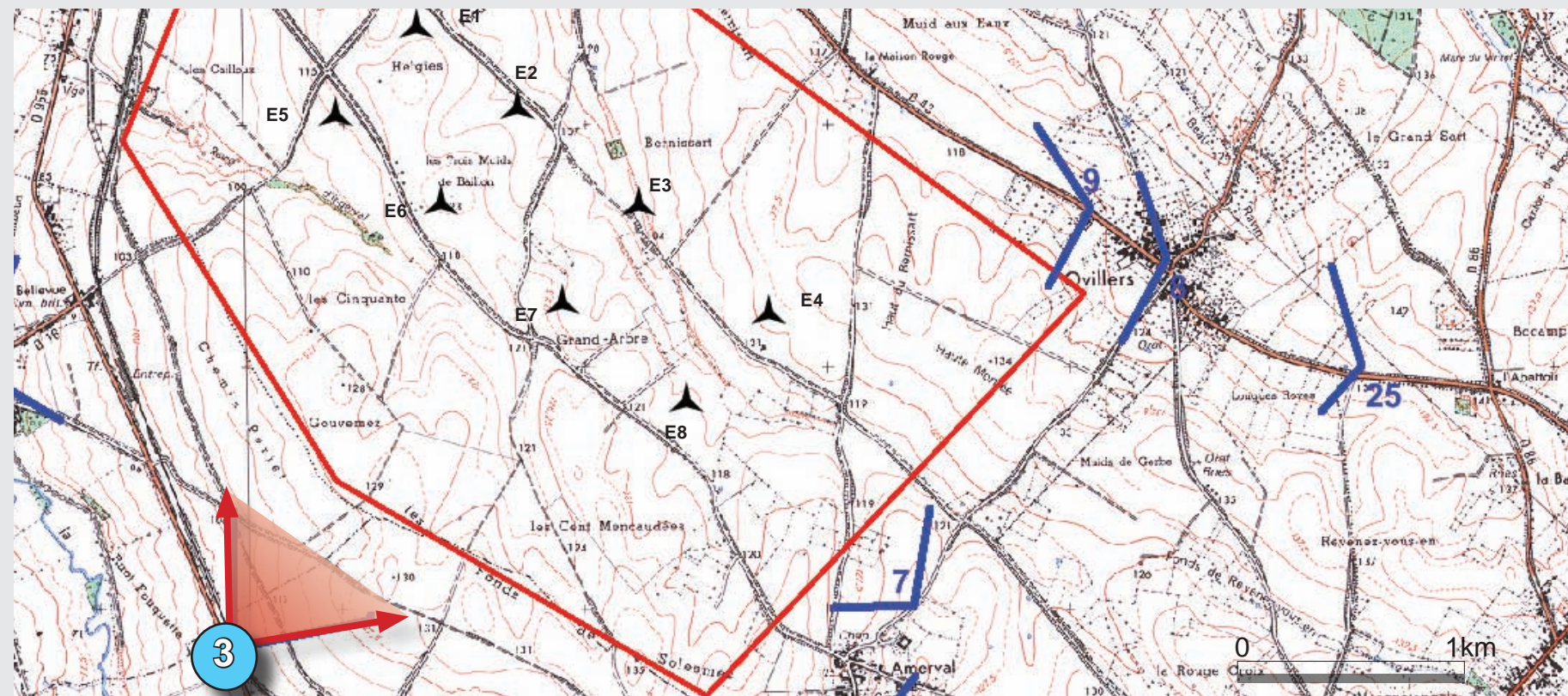
Point de vue : RD 955

- COMMENTAIRES :

La route départementale 955 est un axe relativement fréquenté qui relie Solesmes au Cateau Cambrésis en longeant la vallée de la Selle. Les perceptions visuelles à partir de cet axe seront limitées car la route est située en contrebas du versant de la vallée lequel masque tout ou partie du projet éolien en fonction de la présence d'écrans topographiques et ou boisés.

- Analyse de l'impact visuel :

Seules les quatre éoliennes les plus proches de l'observateur apparaissent nettement. Plus loin avant le rideau boisé on peut percevoir très partiellement le parc éolien de la Chaussée Brunehaut.



REPÉRAGE DU POINT DE VUE

Commune : Neuville

Point de vue : RD 955

Distance par rapport au projet : 2 à 2.5 km



ÉTAT INITIAL

Perception à partir de l'axe Neuville - Solesmes , le site éolien projeté est perceptible partiellement au sommet du coteau.



SITUATION PROJETÉE

Commune : Neuville

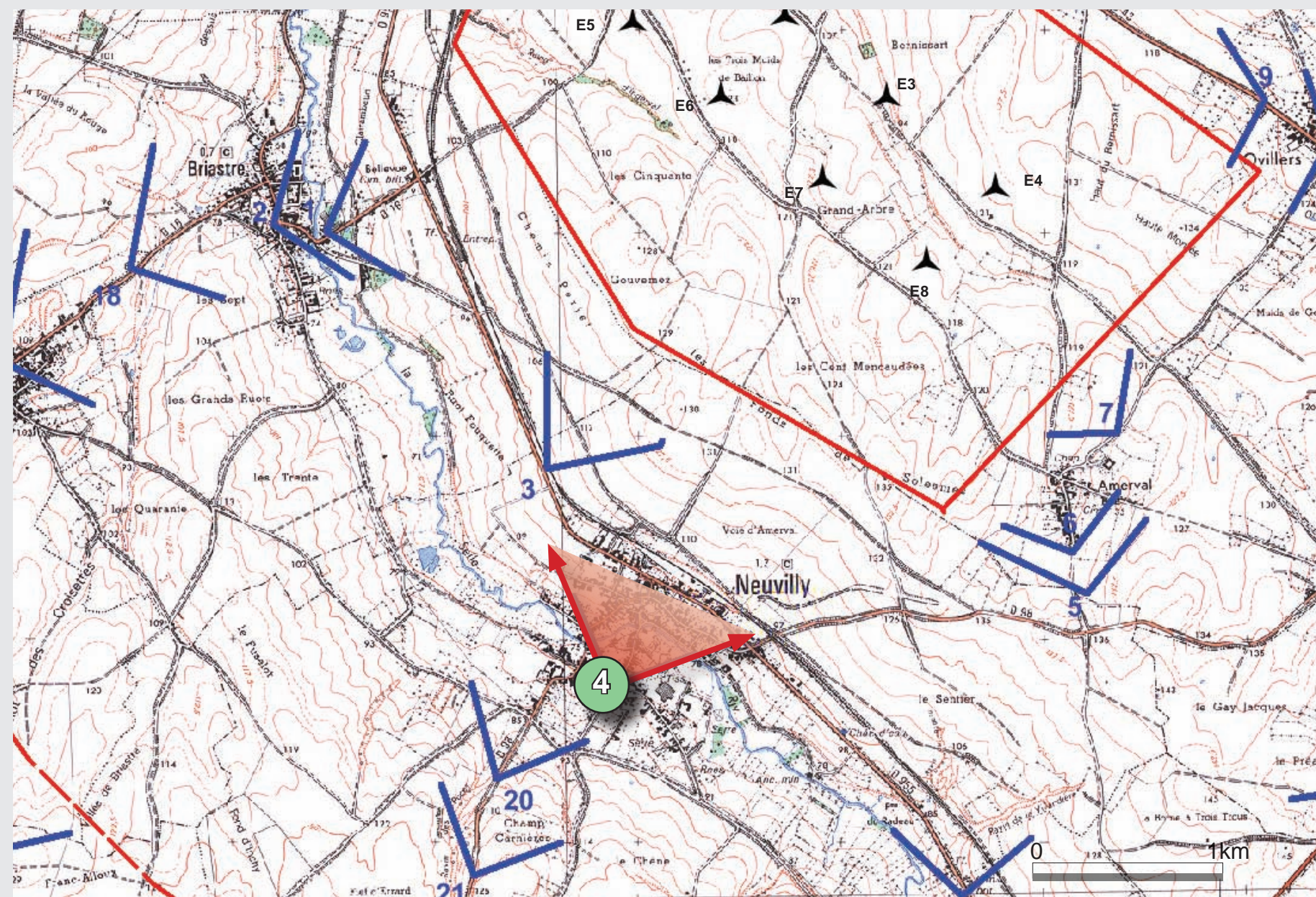
Point de vue : Rue de Troisvilles

- COMMENTAIRES :

Le village de Neuville étant en grande partie implanté sur le coteau adossé au site éolien projeté les vues à partir du village seront beaucoup plus limitées, Par ailleurs peu de rues sont axées sur le site éolien projeté. Cependant des vues très ponctuelles et partielles seront possibles.

- Analyse de l'impact visuel :

A partir du centre bourg le cadre bâti et végétal limite fortement la perception du projet éolien, les vues sont très ponctuelles et très partielles comme l'illustre la simulation ci-jointe



- Éloignement minimum des habitations : 1,8 km

Commune : Neuville

Point de vue : Rue de Troisvilles

Distance par rapport au projet : 2 à 3.3 km



ÉTAT INITIAL

Perception à partir du centre bourg, rue de Troisvilles, seules quelques pales dépassent ponctuellement.

E06

E02

E07

E03

E04

E08



SITUATION PROJÉTÉE

Le site éolien projeté est très peu perceptible.

Commune : Neuville

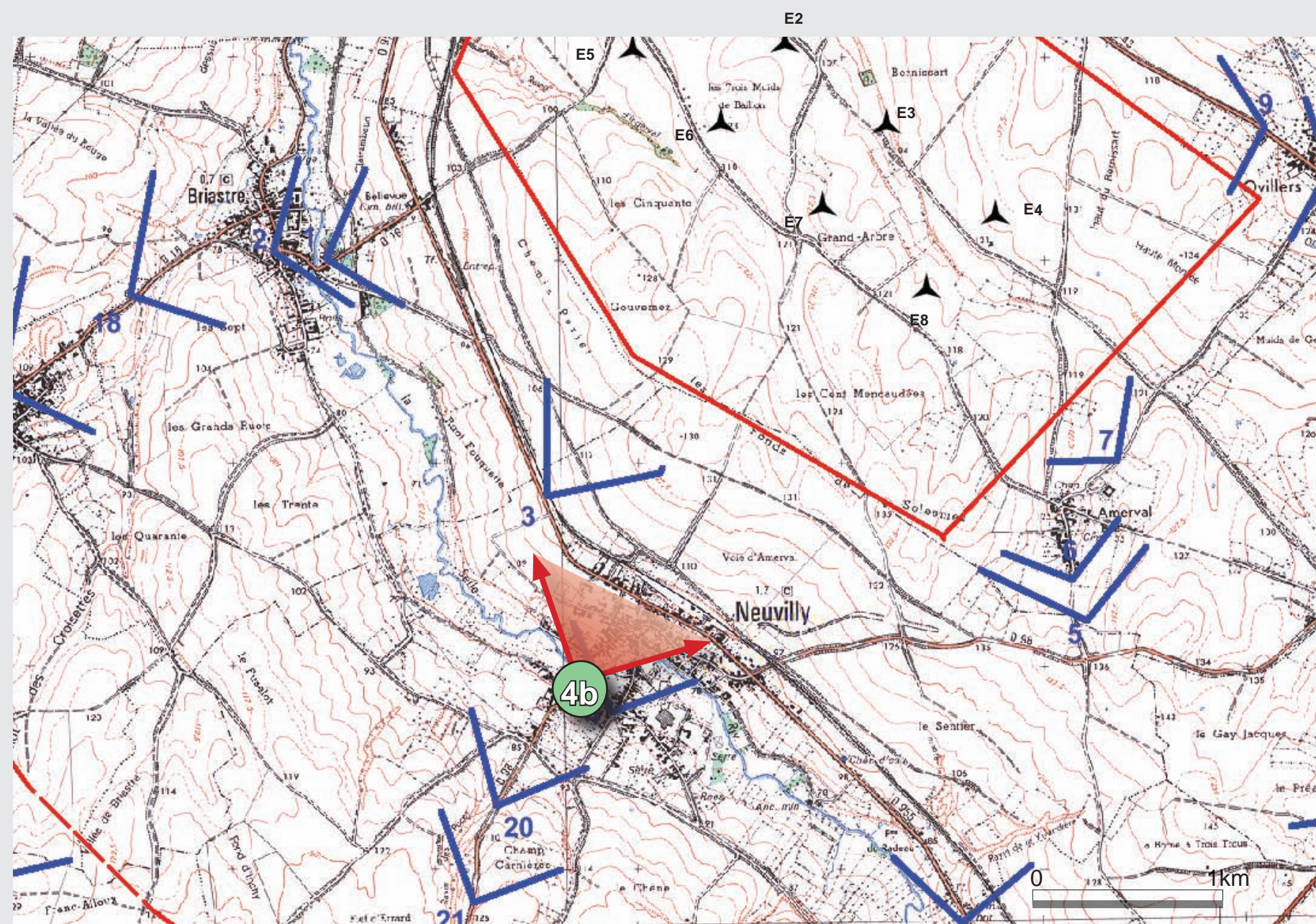
Point de vue : Rue du Centre

- COMMENTAIRES :

Le village de Neuville étant en grande partie implanté sur le coteau adossé au site éolien projeté les vues à partir du village seront beaucoup plus limitées, Par ailleurs peu de rues sont axées sur le site éolien projeté. Cependant des vues très ponctuelles et partielles seront possibles.

- Analyse de l'impact visuel :

A partir du centre bourg le cadre bâti et végétal limite fortement la perception du projet éolien, ici aucune perception n'est possible.



- Éloignement minimum des habitations : 1,8 km

Commune : Neuville

Point de vue : Rue du Centre

Distance par rapport au projet : 2 à 3.3 km



Perception à partir du centre bourg, rue du centre, seule une pale dépasse très partiellement et de façon très ponctuelle.

E06

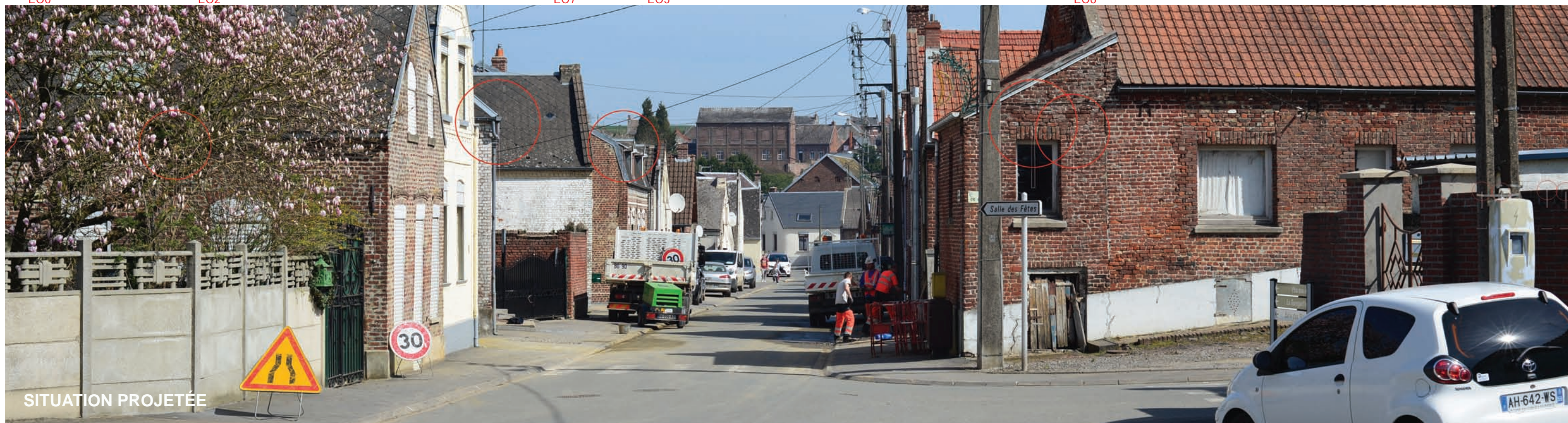
E02

E07

E03

E04

E08



Le site éolien projeté est très peu perceptible.

Commune : Solesmes - Hameau d'Amerval

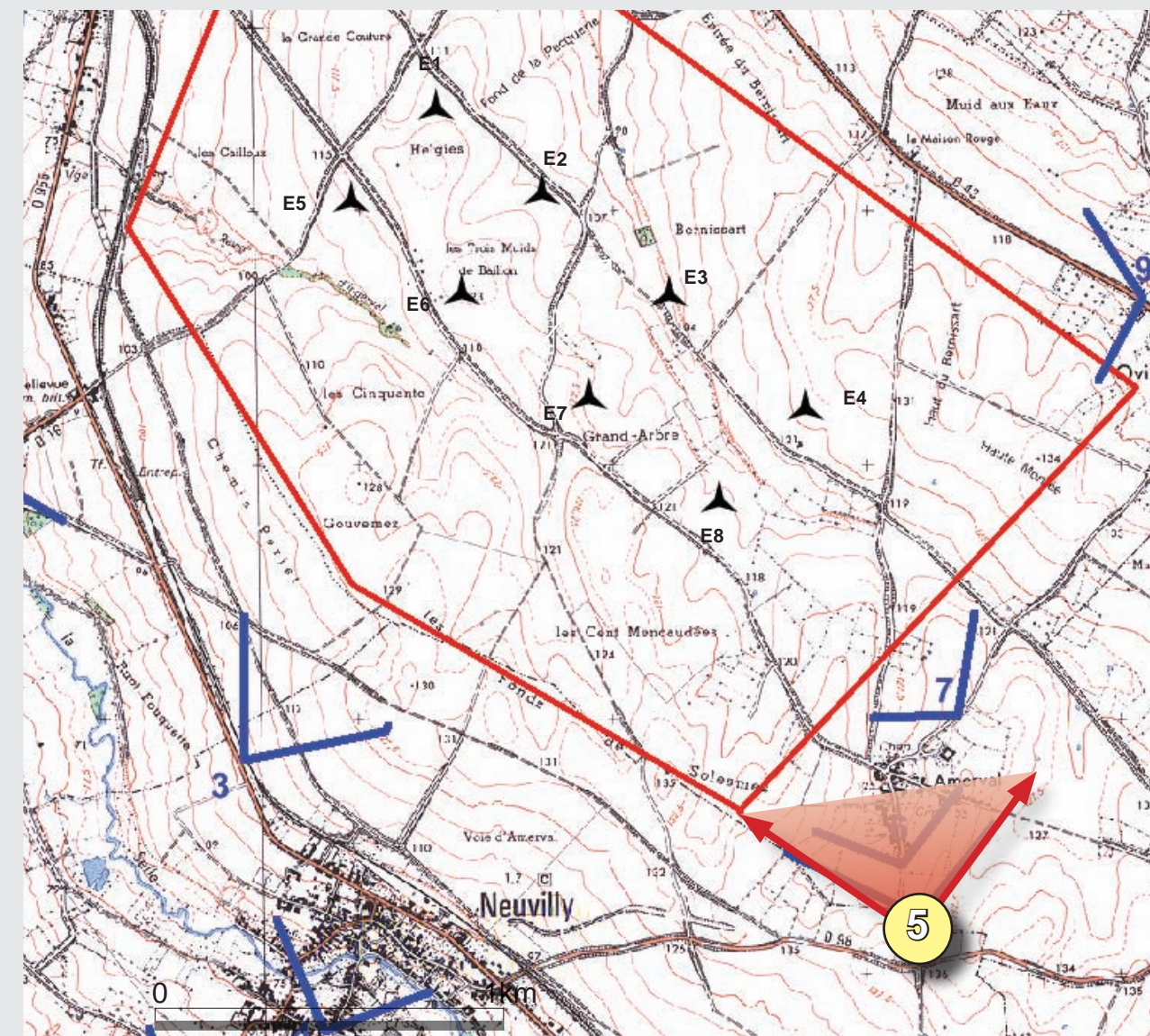
Point de vue : Chemin rural entrée sud

- COMMENTAIRES :

Le hameau d'Amerval est un petit ensemble d'habitations groupées dépendant de la ville de Solesmes. Le hameau situé dans un repli topographique est cerné d'une frange arborée qui lui donne une image de «village-bosquet». Son accès est très confidentiel et utilisé en grande majorité par les habitants ou exploitants agricoles.

- Analyse de l'impact visuel :

Le site éolien projeté est largement perçu hors agglomération à partir du chemin rural entre Owillers et Amerval, mais l'accès principal du village s'effectue plutôt par l'entrée sud, à partir de la RD 98, un peu moins exposée visuellement.

- Éloignement minimum des habitations : 1 km

Chemin rural menant au village

Commune : Solesmes - Hameau d'Amerval

Point de vue : entrée sud

Distance par rapport au projet : 1,5 à 3.5 km



SITUATION EXISTANTE

Axe visuel vers le site éolien projeté à partir des franges du hameau, à partir de l'entrée principale du village.



SITUATION PROJETÉE

Le site éolien projeté est bien perceptible en arrière-plan mais filtré par le rideau boisé.

Commune : Solesmes - Hameau d'Amerval

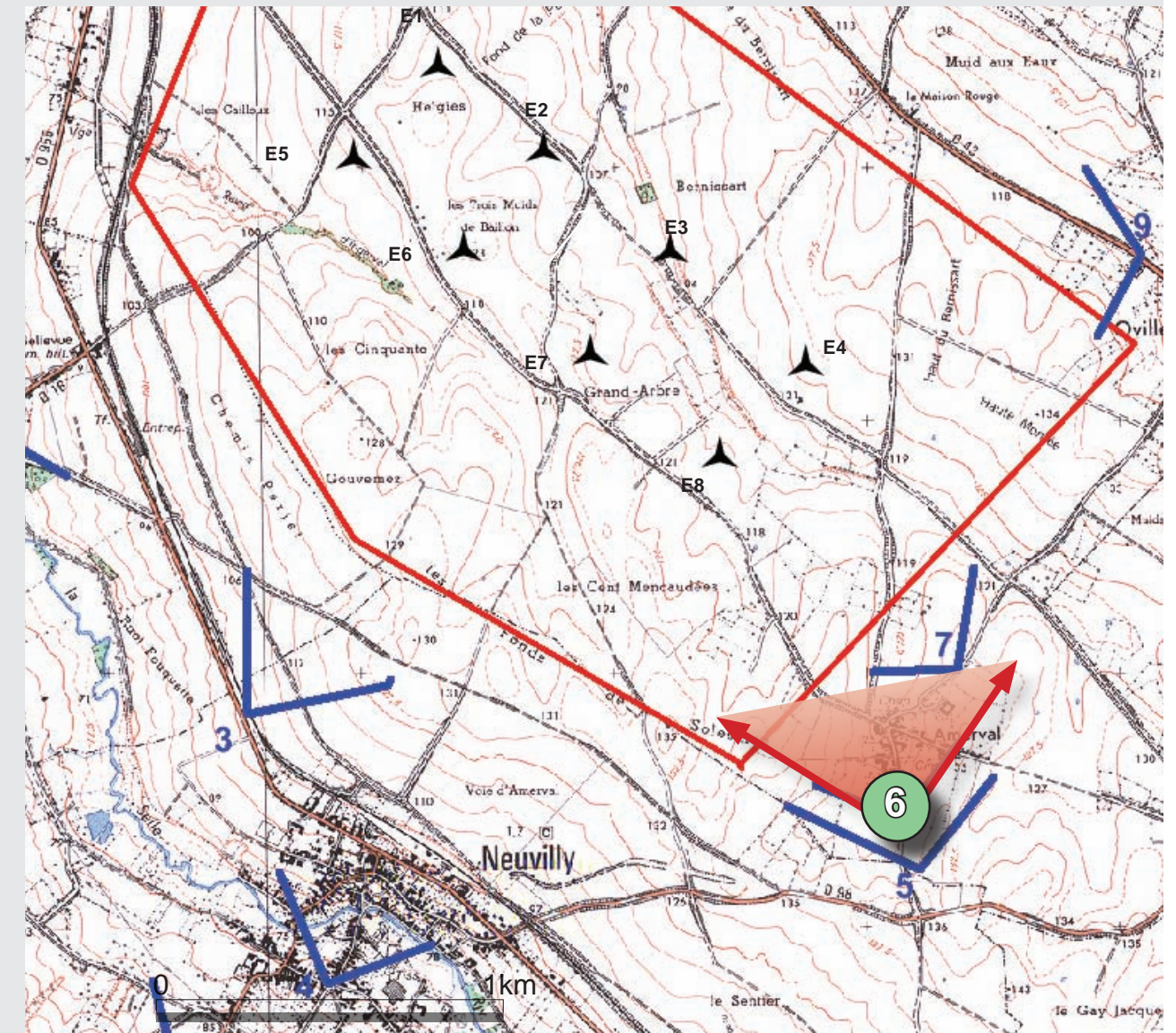
Point de vue : Coeur du hameau

- COMMENTAIRES :

Le hameau d'Amerval est un petit ensemble d'habitations groupées dépendant de la ville de Solesmes. Le hameau situé dans un repli topographique est cerné d'une frange arborée qui lui donne une image de «village-bosquet». Son accès est très confidentiel et utilisé en grande majorité par les habitants ou exploitants agricoles.

- Analyse de l'impact visuel :

Le hameau ne présente pas de rue dans l'axe du site éolien projeté, le cadre bâti, végétal et la topographie (photo ci-dessous) limiteront fortement les perceptions. Cependant des vues très ponctuelles et partielles restent possibles.

- Éloignement minimum des habitations : 1 km

Le hameau d'Amerval est noyé dans la végétation.

Commune : Solesmes - Hameau d'Amerval

Point de vue : hameau

Distance par rapport au projet : 1 à 3.3 km



SITUATION EXISTANTE

Axe visuel vers le site éolien projeté à partir de la rue principale du hameau.

E07

E01

E02

E08

E03

E04



PERCEPTION «ZOOMÉE»

Le site éolien projeté est masqué en grande partie par le cadre bâti et végétal, une pale d'éolienne dépasse néanmoins dans l'axe de la rue.

Commune : Solesmes - Hameau d'Amerval

Point de vue : entrée nord, chemin rural

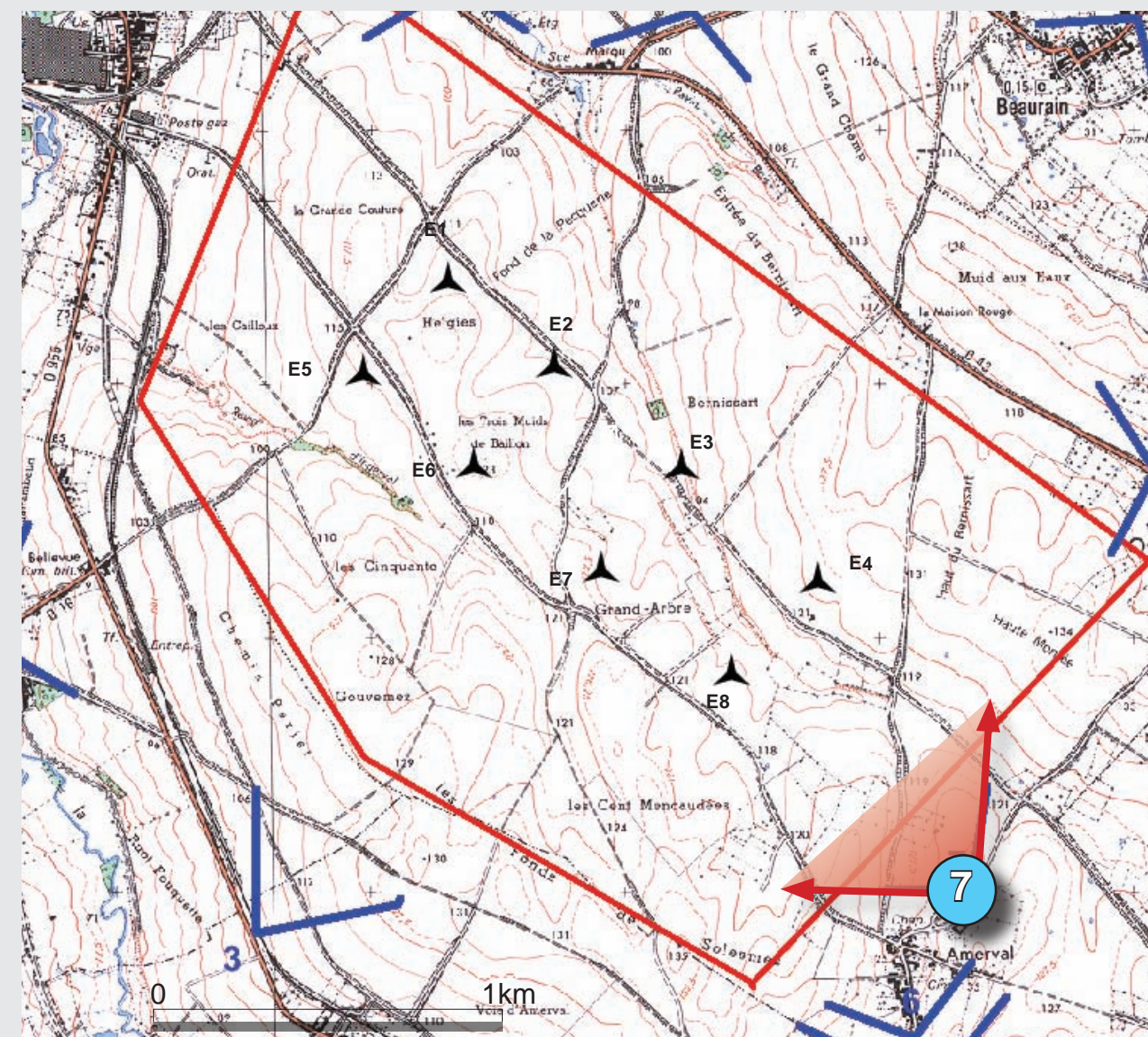
- COMMENTAIRES :

Le hameau d'Amerval est un petit ensemble d'habitations groupées dépendant de la ville de Solesmes. Le hameau situé dans un repli topographique est cerné d'une frange arborée qui lui donne une image de «village-bosquet».

- Analyse de l'impact visuel :

Le parc est très perceptible à partir de la sortie nord du hameau en s'approchant du site éolien projeté, cependant ce chemin rural qui relie Amerval à Owillers est fréquenté de façon très modérée par les seuls habitants du hameau.

Le projet éolien s'articule bien visuellement avec la ligne de six éoliennes du parc de la Chaussée Brunehaut visible en arrière-plan.

- Éloignement minimum des habitations : 1 km

Commune : Solesmes - Hameau d'Amerval

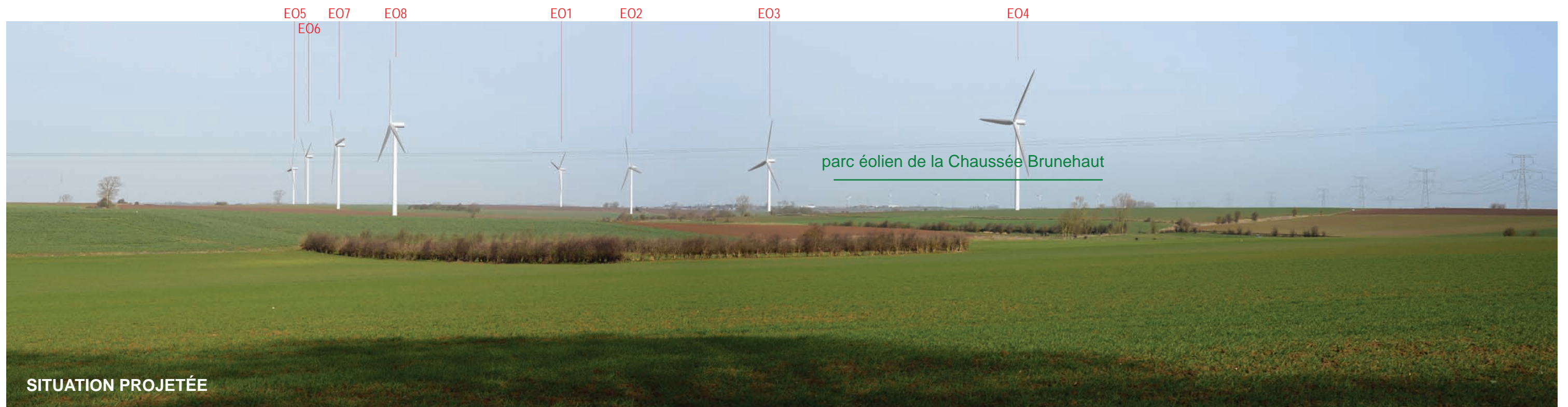
Point de vue : entrée nord, chemin rural

Distance au projet : 1 à 3.3 km



SITUATION EXISTANTE

Axe visuel vers le site éolien projeté à partir du chemin rural d'Ovillers.



SITUATION PROJETÉE

Le site éolien projeté est bien perceptible, l'alignement des éoliennes apparaît comme très régulier.